

BO | Bulletin officiel PE | de Pôle emploi

N°37 du 7 mai 2020

Sommaire chronologique

Décision BFC n° 2020-17 DS DR du 27 avril 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein de la direction régionale ----- 3

Décision BFC n° 2020-18 DS Agences du 27 avril 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein des agences ----- 15

Décision BFC n° 2020-19 DS IPR du 27 avril 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables ----- 40

Décision BFC n° 2020-20 DS DPC du 27 avril 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein de la direction de la production centralisée ----- 51

Décision Gu n° 2020-02 DS Agences du 4 mai 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guyane au sein des agences ----- 55

Décision ARA n° 2020-21 DS Agences du 5 mai 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des agences ----- 59

Décision ARA n° 2020-22 DS IPR du 5 mai 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par les articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables ----- 75

Décision ARA n° 2020-23 DS DR du 5 mai 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein de la direction régionale ----- 79

[Suite du sommaire page suivante](#)

Décision ARA n° 2020-24 DS PTF Loire-Auvergne du 5 mai 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein de la plateforme Loire Auvergne ----- 87

Décision ARA n° 2020-25 DS PTF SAD et PPTC RA du 5 mai 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des plateformes SAD et PPTC Rhône-Alpes ----- 91

Décision ARA n° 2020-26 CPLU du 5 mai 2020

Désignation des membres représentant l'établissement à la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes ----- 94

Délibération n° 2020-32 du 5 mai 2020

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2020 ----- 96

Délibération n° 2020-33 du 5 mai 2020

Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle pendant la période d'épidémie de COVID-19----- 97

Délibération n° 2020-34 du 5 mai 2020

Approbation du projet d'avenant n° 3 à la convention financière conclue entre la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et Pôle emploi le 5 décembre 2017 et portant sur le versement d'aides exceptionnelles de solidarité dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié au Covid-19 --- 98

Décision BFC n° 2020-17 DS DR du 27 avril 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et autorisations d'utilisation d'utiliser un véhicule

§ 1 – Délégation est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale

à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, ainsi que, sauf en ce qui concerne des déplacements hors de France, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule :
 - o monsieur Jérôme Besancon, responsable du service partenariat
 - o madame Valérie Boeglin, responsable du service ingénierie formation
 - o madame Catherine Bompoy, Responsable du service comptabilité finances
 - o madame Alina Champion, responsable du service accompagnement managérial
 - o monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
 - o monsieur Michaël Cholley, responsable du service maîtrise des risques, contrôle interne et CRSI
 - o madame Christine Clemencier, responsable du service gestion des ressources humaines et développement des compétences
 - o monsieur Stéphane Dahlen, responsable du service qualité et appui aux organisations
 - o monsieur Philippe Dechaume, responsable service investigations

- madame Sylvie Demougeot, responsable de service qualité de vie au travail
- madame Estelle Dousset, responsable du service achats approvisionnements
- monsieur Grégory Dubois, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
- madame Valérie Firobind-marchal, responsable du service sécurité
- monsieur Luc-michel Horak, médiateur
- madame Sarah Jeantet, adjointe au directeur de la stratégie et des relations extérieures, responsable du service communication
- monsieur Frédéric Kirsas, adjoint au responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
- madame Anne Labrune, responsable du service contrôle de gestion
- monsieur Joël Le Ray, responsable du service stratégie, projets et relations extérieures
- madame Sabrina Ledoux-Cossalter, responsable du service GA paie
- monsieur Marc Lefebvre, adjoint au responsable du service comptabilité finances
- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Sébastien Mauffre, adjoint de la directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, directeur de la gestion des ressources humaines
- madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques
- monsieur Jérôme Morin, adjoint au directeur des opérations, responsable du service pilotage et analyse de la performance
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Lionel Petiot, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Michel Ramillon, responsable du service offre de service
- madame Cindy Remy, responsable du service statistiques, études et évaluations
- monsieur Christian Richard, responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- madame Violaine Theriot-gillet, responsable du service Innovation et RSE
- madame Michèle Tiboul, responsable du service appui aux organisations

Article 2 – Marchés publics

§ 1 – Signature des marchés et de leur reconduction ou prolongation

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 500 000 euros HT, et sans limite de montant pour les reconductions ou prolongations de marchés publics :
 - monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques
 - madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
 - monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- 2) les marchés publics d'un montant inférieur à 139 000 euros HT, leur reconduction et leur prolongation :
 - monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
 - madame Anne Labrune, responsable du service contrôle de gestion
 - monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- 3) les marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 euros HT, leur reconduction et leur prolongation :
 - madame Estelle Dousset, responsable du service achats approvisionnements

§ 2 – Bons de commande

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande quel que soit le montant :
 - monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations

- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT :
 - madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques
 - monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- 3) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT :
 - madame Valérie Boeglin, responsable du service ingénierie formation
 - madame Estelle Dousset, responsable du service achats approvisionnements
 - madame Valérie Firobind-marchal, responsable du service sécurité
 - monsieur Frédéric Kirsas, adjoint au responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
 - madame Anne Labrune, responsable du service contrôle de gestion
 - monsieur Michel Ramillon, responsable du service offre de service
 - monsieur Christian Richard, responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
 - monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- 4) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :
 - madame Patricia Bonnet, assistante de direction
 - madame Joëlle Camus, directrice de la production centralisée
 - madame Florence Guillot, assistante de direction
 - madame Sylvaine Rocault, assistante du directeur régional
 - monsieur Sébastien Mauffre, adjoint de la directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, directeur de la gestion des ressources humaines
 - monsieur Mathias Mouton, chargé de mission auprès du directeur administratif finances et gestion
 - monsieur Lionel Petiot, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- 5) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT en matière de frais de restauration et de réception,
 - madame Corinne Barillot, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
 - madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun
 - monsieur Jérôme Besancon, responsable du service partenariat
 - madame Valérie Boeglin, responsable du service ingénierie formation
 - madame Catherine Bompy, Responsable du service comptabilité finances
 - madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme
 - madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
 - monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Nord
 - madame Alina Champion, responsable du service accompagnement managérial
 - madame Corine Charbonnel, directrice d'agence de pôle emploi Besançon Témis
 - monsieur Jean-michel Cheval, directeur territorial Jura et Haute-Saône
 - monsieur Michaël Cholley, responsable du service maîtrise des risques, contrôle interne et CRSI
 - madame Christine Clemencier, responsable du service gestion des ressources humaines et développement des compétences
 - madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagne
 - monsieur Richard Colardelle, directeur de pôle emploi Dijon Sud
 - madame Isabelle Colson, assistante de direction
 - monsieur Stéphane Dahlen, responsable du service qualité et appui aux organisations
 - monsieur Philippe Dechaume, responsable service investigations
 - madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Pontarlier
 - madame Carole Demougeot, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Témis
 - madame Sylvie Demougeot, responsable de service qualité de vie au travail
 - madame Brigitte Desabre, assistante de direction
 - madame Malika Djedoui, directrice de pôle emploi Le Creusot
 - madame Anne Doisy, directrice de Pôle emploi Sens

- madame Pauline Dollat, assistante de la direction de la stratégie et des relations extérieures
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Christine Dornier, assistante de direction
- monsieur Grégory Dubois, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
- madame Brigitte Dubret, assistante de direction
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Valérie Faudot, directrice de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Yannick Fort, directeur territorial délégué Jura et Haute-Saône
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers
- madame Nathalie Gaillot, directrice de pôle emploi Vesoul
- madame Christelle Garcia, directrice de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Christophe Gay, directeur territorial délégué Côte d'Or
- monsieur Quentin Gerard, assistant de direction
- monsieur Claude Guyot, directeur territorial du Doubs et du Territoire de Belfort
- madame Sophie Heitzmann, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Luc-michel Horak, médiateur
- monsieur Yves Hutin, directeur territorial Nièvre et Yonne
- madame Céline Jacquier, assistante de direction
- madame Carole Jaecque, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Sarah Jeantet, adjointe au directeur de la stratégie et des relations extérieures, -responsable du service communication
- monsieur Patrick Josephine, directeur de pôle emploi Audincourt
- madame Linda Khenniche, directrice territoriale de Saône et Loire
- monsieur Frédéric Kirsas, adjoint au responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
- madame Patricia Labonde, directrice de pôle emploi Beaune
- monsieur Joël Le Ray, responsable du service stratégie, projets et relations extérieures
- madame Sabrina Ledoux-Cossalter, responsable du service GA paie
- monsieur Marc Lefebvre, adjoint au responsable du service comptabilité finances
- monsieur Jean-françois Locatelli, directeur territorial Côte d'Or
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Céline Meissonnier, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre
- monsieur Jérôme Morin, adjoint au directeur des opérations, responsable du service pilotage et analyse de la performance
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- madame Claire Nombrot, directrice de pôle emploi Mâcon
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- madame Catherine Perrin, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Isabelle Philippe, directrice de pôle emploi Digoin
- madame Mylène Piroddi, directrice territoriale déléguée Saône et Loire
- madame Anne Plisson, directrice territoriale déléguée Nièvre et Yonne
- madame Nathalie Poisot, directrice de pôle emploi Morteau
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus
- monsieur Christophe Quillet, directeur de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Michel Ramillon, responsable du service offre de service
- madame Cindy Remy, responsable du service statistiques, études et évaluations
- madame Isabelle Rouby, Directrice de pôle emploi Joigny
- madame Béatrice Rouge-pariset, directrice de pôle emploi Gray
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Nord
- monsieur Bernard Saulnier, directeur de pôle emploi Montbard

- monsieur François-xavier Sauvegrain, directeur de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Eric Schmidt, directeur territorial délégué du Doubs et du Territoire de Belfort
- madame Violaine Theriot-gillet, responsable du service Innovation et RSE
- madame Michèle Tiboul, responsable du service appui aux organisations
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la direction de la production centralisée Besançon Belfort

§ 3 – Autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, sauf reconduction et prolongation

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer :

- 1) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution, y compris la résiliation, de marchés publics, quel que soit le montant du marché :
 - madame Estelle Dousset, responsable du service Achats
 - monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional
 - monsieur Frédéric Kirsas, adjoint au responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
 - monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques
 - madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
 - monsieur Christian Richard, responsable du service immobilier logistique informatique/CSI
 - monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion adjoint en charge des opérations
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit le montant du marché, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation :
 - madame Marie-Pierre Botéculet, acheteuse
 - madame Stéphanie Fleury, acheteuse
 - monsieur Laurent Galliot, acheteur,
 - madame Angélique Haustête Crovella, juriste
 - madame Cécile Lefebvre-Decq, acheteuse
 - monsieur Tristan Makki, juriste
 - monsieur Yves Nicolas, acheteur
 - monsieur François Schmitz, responsable du service juridique

§ 4 – Les actes relatifs à la réception des travaux y compris le procès verbal de réception

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à la réception des travaux, y compris le procès verbal de réception :

- monsieur Dominique Barbato, chargé d'opération immobilière
- monsieur Benigne Aubé, chargé d'opération immobilière
- madame Aline Figon, chargée d'opération immobilière
- monsieur Romain Metz, chargé d'opération immobilière

Section 2 – Autres contrats

Article 3 – Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Lionel Petiot, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion

Section 3 – Gestion immobilière

Article 4 – Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer :

- 1) les baux et les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme :
 - o monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - o madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
 - o monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer les demandes de permis de construire et de déclarations de travaux :

- monsieur Frédéric Kirsas, responsable adjoint service immobilier logistique
- monsieur Christian Richard, responsable service immobilier logistique

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer les déclarations de travaux :

- monsieur Bénigne Aube, chargé d'opérations immobilières
- monsieur Dominique Barbato, chargé d'opérations immobilières
- madame Aline Figon, chargée d'opérations immobilières
- monsieur Romain Metz, chargé d'opérations immobilières

Section 4 – Ressources humaines :

Article 5 – Gestion des ressources humaines

§ 1 – Délégation de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Sébastien Mauffre, adjoint de la directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, directeur de la gestion des ressources humaines
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale

à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

§ 2 – Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion

à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans la limite de leurs attributions, les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi.

§ 3 – Délégation permanente est donnée à madame Sabrina Ledoux-Cossalter, responsable du service GA paie, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, les actes de gestion en ligne relatives aux contrats aidés ou emplois d'avenir via SYLAé.

Section 5 – Décisions de sanction et décisions suite à recours

Article 6 – Recours hiérarchiques

Délégation est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale

à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations

Article 7 – Décisions de sanction

Délégation est donnée à monsieur Grégory Dubois, responsable du service prévention et lutte contre la fraude, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques, bénéficie de cette même délégation.

Article 8 – Recours préalables obligatoires

Délégation est donnée à madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement, ou en cas de décision de sanction prise par madame Frédérique Meunier, monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations, bénéficie de cette même délégation.

Section 6 – Prestations en trop versées

Article 9 – Délais, remise et admission en non-valeur

§ 1 – Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées sans limite de durée,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, sans limite de durée.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Joëlle Camus, directrice de la production centralisée
- monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Benoît Lhote, directeur de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Sabine Sarrazin, directrice de la production centralisée Besançon Belfort

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois.

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Sandra Defaux, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 36 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion dans la limite de 36 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Fabienne Boivin, service contentieux de la direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Véronique Bourson, service contentieux de la direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Annick David, service contentieux de la direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Colette Dechaume, service contentieux de la direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Martine Gorret, service contentieux de la direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Gaëlle Grenier-Soliget, service contentieux allocataires de la direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Sandra Jallet, service contentieux de la direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Adelina Lozano Fidalgo, service contentieux de la direction de la production centralisée Dijon Chalon

- monsieur Irwin Martelli, référent métiers de la direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Florence Millet, service contentieux de la direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Anne Perreaut, service contentieux de la direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Chloé Simonet, service contentieux de la direction de la production centralisée Dijon Chalon

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Joëlle Camus, directrice de la production centralisée
- monsieur Benoît Lhote, directeur de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Sabine Sarrazin, directrice de la production centralisée Besançon Belfort

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandra Defaux, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon

§ 3 – Admission en non-valeur

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation à titre temporaire :

- madame Joëlle Camus, directrice de la production centralisée

- monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Benoît Lhote, directeur de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Sabine Sarrazin, directrice de la production centralisée Besançon Belfort

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Sandra Defaux, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

Section 7 – Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 10 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée à :

- monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Angélique Crovella, juriste
- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Tristan Makki, juriste
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique

à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente.

Article 11 – Contentieux

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi, à :

- madame Joëlle Camus, directrice de la production centralisée
- monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Angélique Crovella, juriste
- monsieur Benoît Lhote, directeur de la production centralisée Dijon Chalon
- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Tristan Makki, juriste
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- madame Sabine Sarrazin, directrice de la production centralisée Besançon Belfort
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion

en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi, à :

- madame Joëlle Camus, directrice de la production centralisée

- monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Angélique Crovella, juriste
- monsieur Grégory Dubois, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Benoît Lhote, directeur de la production centralisée Dijon Chalon
- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Tristan Makki, juriste
- madame Frédérique Meunier, directrice maîtrise des risques
- monsieur Eric Montaron, auditeur fraudes
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- madame Sylvie Reveillon, auditeur fraudes
- madame Sabine Sarrazin, directrice de la production centralisée Besançon Belfort
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- madame Valérie Taina, auditeur fraude
- monsieur Bruno Vandrisse, auditeur fraudes

en matière de gestion des ressources humaines, à

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Sébastien Mauffre, adjoint de la directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, directeur de la gestion des ressources humaines

à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégué au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégué au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur,

en toute autre matière, à :

- monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Angélique Crovella, juriste
- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Tristan Makki, juriste
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur François Schmitz, responsable du service juridique
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion

à l'exception des litiges :

- entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
- relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 12 – Transactions

Délégation est donnée à :

- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion, pour toutes les activités relevant de la direction administrative et financière

à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 5000 euros.

Article 13 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée à :

- madame Joëlle Camus, directrice de la production centralisée
- monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Benoît Lhote, directeur de la production centralisée Dijon Chalon
- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- madame Sabine Sarrazin, directrice de la production centralisée Besançon Belfort

à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Section 8 – Délégués et dispositions diverses

Article 14 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégué et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté. Le délégué est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et cadres dirigeants soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveaux VA et VB.

Article 15 – Abrogation et publication

La décision BFC n° 2020-11 DS DR du 17 mars 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Dijon, le 27 avril 2020.

Frédéric Danel,
directeur régional
de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté

Décision BFC n° 2020-18 DS Agences du 27 avril 2020

**Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi
Bourgogne-Franche-Comté au sein des agences**

Le directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5426-2, L. 5426-5, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité ,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2009-2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 – Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription, tenir à jour la liste, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi, en particulier signer les décisions de radiation, radiation et suppression du revenu de remplacement, cessation d'inscription ou changement de catégorie, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription ou changement de catégorie et, pour les manquements constatés jusqu'au 31 décembre 2018, formés contre les décisions de radiation :
 - o madame Chahira Ait Youcef, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
 - o monsieur Farid Anajuar, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers

- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Temis
- monsieur Hocine Ayache, responsable d'équipe de la production centralisée de Besançon
- monsieur Anthony Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans Tournus
- madame Christel Bailly, référente métiers de pôle emploi Digoïn
- madame Corinne Barillot, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Mélanie Barthelemy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Bernadette Baume, référente métiers de pôle emploi Vesoul
- monsieur Antoine Beaufort, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun
- madame Sandrine Benaïoun, référente métiers de pôle emploi Chalon Nord
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Mheidi Bensedira, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Patrice Bonnetain, référent métiers de pôle emploi Montceau-les-Mines
- madame Gaëlle Bonnot, référente métiers de pôle emploi Besançon Palente
- madame Maud Borget, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sophie Boutin, référente métiers de pôle emploi Dijon Sud
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- madame Laurence Brochin, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Nord
- madame Joëlle Camus, directrice de la production centralisée
- monsieur Thierry Chabanis, référent métiers de la direction de la production centralisée Dijon Chalon
- monsieur Salim Chaouali, référent métiers Pôle emploi Autun
- madame Corine Charbonnel, directrice d'agence de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Sliman Charifi-alaoui, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Centre
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Christelle Clement, référente métiers de pôle emploi Morteau
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- monsieur Richard Colardelle, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- monsieur Jean-marc Curie, référent métiers de pôle emploi Dole
- madame Marie-laure Danon Mounie, référente métiers de pôle emploi Lons le Saunier Champagnole
- madame Nathalie Decoux, référente métiers de pôle emploi Sens
- madame Sandra Defaux, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Nelly Dehais, responsable d'équipe par interim de pôle emploi Joigny
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Pontarlier
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Temis
- madame Bénédicte D'heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Aude Diop, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Malika Djedoui, directrice de pôle emploi Le Creusot
- madame Anne Doisy, Directrice de pôle emploi Sens
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny

- monsieur Christophe Duguet, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Farah Dupas Zeffane, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn
- madame Anne-marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre
- madame Sophie Echantillon, référente métiers de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Laurence Faivre-dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Valérie Faudot, directrice de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Bruno Fauriel, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référente métiers de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Frédéric Fevre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines
- monsieur Rony Forstin, référent métiers de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers
- madame Catherine Fourot, Référente métiers de Pôle emploi Lure Héricourt
- madame Nathalie Gaillot, directrice de pôle emploi Vesoul
- madame Gwenaëlle Galerand, référente métiers de pôle emploi Dijon Nord
- madame Aurélie Gandre, référente métiers pôle emploi Beaune
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi de pôle emploi Besançon Témis
- madame Christelle Garcia, directrice de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de la direction de la production centralisée
- madame Elodie Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord
- madame Marie-pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Alice Graugnard-gonzalez, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Sandrine Guespin, responsable d'équipe de pôle emploi Autun
- madame Nathalie Guillot, référente métiers de pôle emploi Gray
- madame Marie-christine Guiton, référente métiers de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- madame Nathalie Guynot, référente métiers de pôle emploi Nevers
- madame Nathalie Guyon, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Zohra Hadji, référente métiers de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Driss Hajam, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Sophie Heitzmann, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Sonia Hinsinger, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Jean Honore, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Honorio, responsable d'équipe de pôle emploi Gray

- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Carole Jaecque, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Françoise Jaillet, référente métiers de pôle emploi Louhans/Tournus
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Isabelle Jechoux, référente métiers de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Patrick Josephine, directeur de pôle emploi Audincourt
- madame Anaïs Jouniaux, référente métiers de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Cyril Jourdet, référent métiers de pôle emploi Vesoul
- monsieur Christophe Jugeau, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Pascaline Julien, référente métiers contrôle de la recherche d'emploi de la direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Christelle-lydie Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines
- madame Patricia Labonde, directrice de pôle emploi Beaune
- monsieur Thierry Lachaux, référent métiers de pôle emploi Mâcon
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Charlotte Le Berre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- monsieur Paul Emmanuel Le Cam, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Fanette Le Lohe, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Fabienne Leonard, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Cécile Leroux, référente métiers de pôle emploi Le Creusot
- monsieur Benoît Lhote, directeur de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Angélique Lhote-lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot
- monsieur Christian Lochard, référent métiers de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Corinne Lucon, référente métiers de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Raphaëlle Lugand, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Aurélie Magnin, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon Tonnerre
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable d'équipe de Belfort Thiers
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers
- monsieur Irwin Martelli, référent métiers de la direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Nathalie Martin Ferreira, responsable d'équipe de Pôle emploi Chalon Centre
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Sandrine Mathez, référente métiers de pôle emploi Avallon Tonnerre
- madame Céline Meissonnier, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre
- madame Laurence Merot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme
- madame Sherazade Messadi, responsable d'équipe de pôle emploi Gray
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot
- madame Christel Moyse-breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud

- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- monsieur Jean-christophe Noel, référent métiers de pôle emploi Besançon Témis
- madame Claire Nombrot, directrice de pôle emploi Mâcon
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- madame Céline Osiowski, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Djamilia Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- monsieur Luc Pavet, référent métiers en mission de pôle emploi Joigny
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe MRS/CSP de pôle emploi Auxerre
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Catherine Perrin, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Claire Perronnet Bresson, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Sandra Petitjean, référente métiers de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains
- madame Laurence Pfister, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de la direction de la production centralisée
- madame Isabelle Philippe, directrice de pôle emploi Digoin
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord
- madame Nathalie Poisot, directrice de pôle emploi Morteau
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus
- madame Stéphanie Putigny, référente métiers de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- monsieur Christophe Quillet, directeur de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Sophie Rodrigues, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans Tournus
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Isabelle Rouby, Directrice de pôle emploi Joigny
- madame Béatrice Rouge-pariset, directrice de pôle emploi Gray
- madame Agnès Rouillard, référente métier de pôle emploi Saint-Claude
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre
- monsieur Jacky Roy, directeur de l'agence de pôle emploi Avallon Tonnerre
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- monsieur Yassine Sabri, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Carine Sannier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Nord
- monsieur Eric Sarrazin, référent métiers de pôle emploi Auxerre
- monsieur Frédéric Sarrazin, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- madame Sabine Sarrazin, directrice de la production centralisée Besançon Belfort
- monsieur Bernard Saulnier, directeur de pôle emploi Montbard
- monsieur François-xavier Sauvegrain, directeur de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- monsieur Mickaël Segura, référent métiers de pôle emploi Audincourt
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Céline Soubeyras, référente métier de pôle emploi Auxerre
- madame Aurélie Souchaud, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Jean-philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre

- monsieur Christophe Tanquerel, référent métiers de pôle emploi Chalon Centre
- madame Marie-laure Tisserand, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Gaelle Ture, référente métiers de pôle emploi Montbard
- madame Marie-odile Vachon, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Emilie Vang, référente métiers de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente

§ 2 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail - y compris dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas - ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives au services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009/2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5) dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 6) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 – Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 4 – Marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 de la présente décision à l'effet de signer, dans la limite d'un montant de 40 000 euros HT, les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi.

Article 5 – Délégués permanents

Bénéficient des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 et aux articles 2, 3 et 4 à titre permanent :

- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Nord
- madame Corine Charbonnel, directrice d'agence de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Richard Colardelle, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Pontarlier
- madame Malika Djedoui, directrice de pôle emploi Le Creusot
- madame Anne Doisy, Directrice de pôle emploi Sens
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Valérie Faudot, directrice de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Gaillot, directrice de pôle emploi Vesoul
- madame Christelle Garcia, directrice de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sophie Heitzmann, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Carole Jaecque, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- monsieur Patrick Josephine, directeur de pôle emploi Audincourt
- madame Patricia Labonde, directrice de pôle emploi Beaune
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- madame Claire Nomblot, directrice de pôle emploi Mâcon
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- madame Catherine Perrin, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Isabelle Philippe, directrice de pôle emploi Digoïn
- madame Nathalie Poisot, directrice de pôle emploi Morteau
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus
- monsieur Christophe Quillet, directeur de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Isabelle Rouby, Directrice de pôle emploi Joigny
- madame Béatrice Rouge-pariset, directrice de pôle emploi Gray
- monsieur Jacky Roy, directeur de l'agence de pôle emploi Avallon Tonnerre

- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Nord
- monsieur Bernard Saulnier, directeur de pôle emploi Montbard
- monsieur François-xavier Sauvegrain, directeur de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon

Article 6 – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 5 de la présente décision, bénéficiant, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 de l'article 1 et à l'article 2 :

- madame Chahira Ait Youcef, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Farid Anajuar, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Temis
- monsieur Anthony Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans Tournus
- madame Christel Bailly, référente métiers de pôle emploi Digoïn
- madame Mélanie Barthelemy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Bernadette Baume, référente métiers de pôle emploi Vesoul
- monsieur Antoine Beaufort, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Sandrine Benaïoun, référente métiers de pôle emploi Chalon Nord
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Mheidi Bensedira, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Patrice Bonnetain, référent métiers de pôle emploi Montceau-les-Mines
- madame Gaëlle Bonnot, référente métiers de pôle emploi Besançon Palente
- madame Maud Borget, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sophie Boutin, référente métiers de pôle emploi Dijon Sud
- madame Laurence Brochin, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- monsieur Salim Chaouali, référent métiers Pôle emploi Autun
- monsieur Sliman Charifi-alaoui, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Centre
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Christelle Clement, référente métiers de pôle emploi Morteau
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- monsieur Jean-marc Curie, référent métiers de pôle emploi Dole
- madame Marie-laure Danon Mounie, référente métiers de pôle emploi Lons le Saunier Champagnole
- madame Nathalie Decoux, référente métiers de pôle emploi Sens
- madame Nelly Dehais, responsable d'équipe par interim de pôle emploi Joigny
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Temis
- madame Bénédicte D'heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Aude Diop, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Christophe Duguet, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Farah Dupas Zeffane, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn
- madame Anne-marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole

- madame Sophie Echantillon, référente métiers de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Laurence Faivre-dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- monsieur Bruno Fauriel, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référente métiers de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Frédéric Fevre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines
- monsieur Rony Forstin, référent métiers de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers
- madame Catherine Fourot, Référente métiers de Pôle emploi Lure Héricourt
- madame Gwenaëlle Galerand, référente métiers de pôle emploi Dijon Nord
- madame Aurélia Gandre, référente métiers pôle emploi Beaune
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi de pôle emploi Besançon Témis
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon
- madame Elodie Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord
- madame Marie-pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Alice Graugnard-gonzalez, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Sandrine Guespin, responsable d'équipe de pôle emploi Autun
- madame Nathalie Guillot, référente métiers de pôle emploi Gray
- madame Marie-christine Guiton, référente métiers de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- madame Nathalie Guynot, référente métiers de pôle emploi Nevers
- madame Nathalie Guyon, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Zohra Hadji, référente métiers de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Driss Hajam, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Sonia Hinsinger, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Jean Honore, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Honorio, responsable d'équipe de pôle emploi Gray
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Françoise Jaillet, référente métiers de pôle emploi Louhans/Tournus
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Isabelle Jechoux, référente métiers de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- madame Anaïs Jouniaux, référente métiers de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Cyril Jourdet, référent métiers de pôle emploi Vesoul
- monsieur Christophe Jugeau, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Christelle-lydie Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines
- monsieur Thierry Lachaux, référent métiers de pôle emploi Mâcon
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Charlotte Le Berre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- monsieur Paul Emmanuel Le Cam, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Fanette Le Lohe, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Fabienne Leonard, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Cécile Leroux, référente métiers de pôle emploi Le Creusot
- madame Angélique Lhote-lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot
- monsieur Christian Lochard, référent métiers de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Corinne Lucon, référente métiers de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Raphaëlle Lugand, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude

- madame Aurélie Magnin, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon Tonnerre
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable d'équipe de Belfort Thiers
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn
- madame Nathalie Martin Ferreira, responsable d'équipe de Pôle emploi Chalon Centre
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Sandrine Mathez, référente métiers de pôle emploi Avallon Tonnerre
- madame Céline Meissonnier, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre
- madame Laurence Merot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme
- madame Sherazade Messadi, responsable d'équipe de pôle emploi Gray
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot
- madame Christel Moyse-breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- monsieur Jean-christophe Noel, référent métiers de pôle emploi Besançon Témis
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier
Champagnole
- madame Céline Osiowski, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Djamilia Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- monsieur Luc Pavet, référent métiers en mission de pôle emploi Joigny
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe MRS/CSP de pôle emploi Auxerre
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Claire Perronnet Bresson, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard
Hexagone
- madame Sandra Petitjean, référente métiers de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Stéphanie Putigny, référente métiers de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Sophie Rodrigues, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans Tournus
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Agnès Rouillard, référente métier de pôle emploi Saint-Claude
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- monsieur Yassine Sabri, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Carine Sannier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- monsieur Eric Sarrazin, référent métiers de pôle emploi Auxerre
- monsieur Frédéric Sarrazin, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- monsieur Mickaël Segura, référent métiers de pôle emploi Audincourt
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Céline Soubeyras, référente métier de pôle emploi Auxerre
- madame Aurélie Souchaud, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Jean-philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Christophe Tanquerel, référent métiers de pôle emploi Chalon Centre
- madame Marie-laure Tisserand, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Gaëlle Ture, référente métiers de pôle emploi Montbard
- madame Marie-odile Vachon, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Emilie Vang, référente métiers de pôle emploi Avallon/Tonnerre

- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente

A l'article 3 :

- madame Chahira Ait Youcef, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Farid Anajuar, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Temis
- monsieur Anthony Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans Tournus
- madame Mélanie Barthelemy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Antoine Beaufort, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Maud Borget, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Laurence Brochin, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- monsieur Sliman Charifi-alaoui, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Centre
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Nelly Dehais, responsable d'équipe par interim de pôle emploi Joigny
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Temis
- madame Bénédicte D'heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Aude Diop, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- madame Farah Dupas Zeffane, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn
- madame Anne-marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier –
Champagnole
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Laurence Faivre-dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- monsieur Bruno Fauriel, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- monsieur Frédéric Fevre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi de pôle emploi Besançon
Témis
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon
- madame Elodie Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord
- madame Marie-pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Alice Graugnard-gonzalez, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Sandrine Guespin, responsable d'équipe de pôle emploi Autun
- madame Nathalie Guyon, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- monsieur Driss Hajam, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Sonia Hinsinger, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle

- monsieur Jean Honore, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Honorio, responsable d'équipe de pôle emploi Gray
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Christophe Jugeau, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Christelle-lydie Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Charlotte Le Berre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- monsieur Paul Emmanuel Le Cam, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Fanette Le Lohe, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Fabienne Leonard, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Angélique Lhote-lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Raphaëlle Lugand, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Aurélie Magnin, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon Tonnerre
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable d'équipe de Belfort Thiers
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn
- madame Nathalie Martin Ferreira, responsable d'équipe de Pôle emploi Chalon Centre
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Céline Meissonnier, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre
- madame Laurence Merot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme
- madame Sherazade Messadi, responsable d'équipe de pôle emploi Gray
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot
- madame Christel Moyse-breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier
Champagnole
- madame Céline Osowski, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Djamila Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe MRS/CSP de pôle emploi Auxerre
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Claire Perronnet Bresson, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard
Hexagone
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Sophie Rodrigues, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans Tournus
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- monsieur Yassine Sabri, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Carine Sannier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- monsieur Frédéric Sarrazin, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre

- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Aurélie Souchaud, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Jean-philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Marie-laure Tisserand, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Marie-odile Vachon, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente

Article 7 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 – Délais de remboursement

1) Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent alinéa, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Bénéficiaire de la délégation visée au 1) :

- madame Chahira Ait Youcef, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Farid Anajuar, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Temis
- monsieur Anthony Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans Tournus
- madame Christel Bailly, référente métiers de pôle emploi Digoïn
- madame Corinne Barillot, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Mélanie Barthelemy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Bernadette Baume, référente métiers de pôle emploi Vesoul
- monsieur Antoine Beaufort, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun
- madame Sandrine Benaïoun, référente métiers de pôle emploi Chalon Nord
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Mheidi Bensedira, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Patrice Bonnetain, référent métiers de pôle emploi Montceau-les-Mines
- madame Gaëlle Bonnot, référente métiers de pôle emploi Besançon Palente
- madame Maud Borget, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sophie Boutin, référente métiers de pôle emploi Dijon Sud
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- madame Laurence Brochin, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Nord
- monsieur Salim Chaouali, référent métiers Pôle emploi Autun
- madame Corine Charbonnel, directrice d'agence de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Sliman Charifi-alaoui, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Centre
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Christelle Clement, référente métiers de pôle emploi Morteau
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagne

- monsieur Richard Colardelle, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- monsieur Jean-marc Curie, référent métiers de pôle emploi Dole
- madame Marie-laure Danon Mounie, référente métiers de pôle emploi Lons le Saunier
Champagnole
- madame Nathalie Decoux, référente métiers de pôle emploi Sens
- madame Nelly Dehais, responsable d'équipe par interim de pôle emploi Joigny
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Pontarlier
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Temis
- madame Bénédicte D'heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Aude Diop, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Malika Djedoui, directrice de pôle emploi Le Creusot
- madame Anne Doisy, Directrice de pôle emploi Sens
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Christophe Duguet, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Farah Dupas Zeffane, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn
- madame Anne-marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier –
Champagnole
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre
- madame Sophie Echantillon, référente métiers de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Laurence Faivre-dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Valérie Faudot, directrice de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Bruno Fauriel, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référente métiers de pôle emploi Belfort Europe
Delle
- monsieur Frédéric Fevre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines
- monsieur Rony Forstin, référent métiers de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers
- madame Catherine Fourot, Référente métiers de Pôle emploi Lure Héricourt
- madame Nathalie Gaillot, directrice de pôle emploi Vesoul
- madame Gwenaëlle Galerand, référente métiers de pôle emploi Dijon Nord
- madame Aurélie Gandre, référente métiers pôle emploi Beaune
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi de pôle emploi Besançon
Témis
- madame Christelle Garcia, directrice de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon
- madame Elodie Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi Chalons Nord
- madame Marie-pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Alice Graugnard-gonzalez, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Sandrine Guespin, responsable d'équipe de pôle emploi Autun
- madame Nathalie Guillot, référente métiers de pôle emploi Gray
- madame Marie-christine Guiton, référente métiers de pôle emploi Lons-le-Saunier
Champagnole

- madame Nathalie Guynot, référente métiers de pôle emploi Nevers
- madame Nathalie Guyon, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Zohra Hadji, référente métiers de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Driss Hajam, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Sophie Heitzmann, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Sonia Hinsinger, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Jean Honore, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Honorio, responsable d'équipe de pôle emploi Gray
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Carole Jaecque, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Françoise Jaillet, référente métiers de pôle emploi Louhans/Tournus
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Isabelle Jechoux, référente métiers de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Patrick Josephine, directeur de pôle emploi Audincourt
- madame Anaïs Jouniaux, référente métiers de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Cyril Jourdet, référent métiers de pôle emploi Vesoul
- monsieur Christophe Jugeau, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Christelle-lydie Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines
- madame Patricia Labonde, directrice de pôle emploi Beaune
- monsieur Thierry Lachaux, référent métiers de pôle emploi Mâcon
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Charlotte Le Berre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- monsieur Paul Emmanuel Le Cam, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Fanette Le Lohe, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Fabienne Leonard, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Cécile Leroux, référente métiers de pôle emploi Le Creusot
- madame Angélique Lhote-lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot
- monsieur Christian Lochard, référent métiers de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Corinne Lucon, référente métiers de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Raphaëlle Lugand, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Aurélie Magnin, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon Tonnerre
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable d'équipe de Belfort Thiers
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers
- madame Nathalie Martin Ferreira, responsable d'équipe de Pôle emploi Chalon Centre
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Sandrine Mathez, référente métiers de pôle emploi Avallon Tonnerre
- madame Céline Meissonnier, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre
- madame Laurence Merot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme
- madame Sherazade Messadi, responsable d'équipe de pôle emploi Gray
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot
- madame Christel Moyse-breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud

- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- monsieur Jean-christophe Noel, référent métiers de pôle emploi Besançon Témis
- madame Claire Nombrot, directrice de pôle emploi Mâcon
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- madame Céline Osiowski, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Djamilia Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- monsieur Luc Pavet, référent métiers en mission de pôle emploi Joigny
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe MRS/CSP de pôle emploi Auxerre
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Catherine Perrin, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Claire Perronnet Bresson, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Sandra Petitjean, référente métiers de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains
- madame Isabelle Philippe, directrice de pôle emploi Digoïn
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord
- madame Nathalie Poisot, directrice de pôle emploi Morteau
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus
- madame Stéphanie Putigny, référente métiers de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- monsieur Christophe Quillet, directeur de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Sophie Rodrigues, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans Tournus
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Isabelle Rouby, Directrice de pôle emploi Joigny
- madame Béatrice Rouge-pariset, directrice de pôle emploi Gray
- madame Agnès Rouillard, référente métier de pôle emploi Saint-Claude
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre
- monsieur Jacky Roy, directeur de l'agence de pôle emploi Avallon Tonnerre
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- monsieur Yassine Sabri, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Carine Sannier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Nord
- monsieur Eric Sarrazin, référent métiers de pôle emploi Auxerre
- monsieur Frédéric Sarrazin, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- monsieur Bernard Saulnier, directeur de pôle emploi Montbard
- monsieur François-xavier Sauvegrain, directeur de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- monsieur Mickaël Segura, référent métiers de pôle emploi Audincourt
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Céline Soubeyras, référente métier de pôle emploi Auxerre
- madame Aurélie Souchaud, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Jean-philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Christophe Tanquerel, référent métiers de pôle emploi Chalon Centre
- madame Marie-laure Tisserand, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Gaëlle Ture, référente métiers de pôle emploi Montbard
- madame Marie-odile Vachon, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Emilie Vang, référente métiers de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente

2) Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par les textes réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à aux personnes désignées ci-après, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Bénéficient de la délégation donnée au § 2 du présent article :

- madame Corinne Barillot, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Nord
- madame Corine Charbonnel, directrice d'agence de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Richard Colardelle, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Pontarlier
- madame Malika Djedoui, directrice de pôle emploi Le Creusot
- madame Anne Doisy, Directrice de pôle emploi Sens
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Valérie Faudot, directrice de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Gaillot, directrice de pôle emploi Vesoul
- madame Christelle Garcia, directrice de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sophie Heitzmann, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Carole Jaecque, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- monsieur Patrick Josephine, directeur de pôle emploi Audincourt
- madame Patricia Labonde, directrice de pôle emploi Beaune
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- madame Claire Nombrot, directrice de pôle emploi Mâcon
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- madame Catherine Perrin, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Isabelle Philippe, directrice de pôle emploi Digoïn
- madame Nathalie Poisot, directrice de pôle emploi Morteau
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus
- monsieur Christophe Quillet, directeur de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Isabelle Rouby, Directrice de pôle emploi Joigny
- madame Béatrice Rouge-pariset, directrice de pôle emploi Gray
- monsieur Jacky Roy, directeur de l'agence de pôle emploi Avallon Tonnerre
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Nord
- monsieur Bernard Saulnier, directeur de pôle emploi Montbard

- monsieur François-xavier Sauvegrain, directeur de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Chahira Ait Youcef, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Farid Anajuar, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Temis
- monsieur Hocine Ayache, responsable d'équipe de la production centralisée de Besançon
- monsieur Anthony Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans Tournus
- madame Christel Bailly, référente métiers de pôle emploi Digoïn
- madame Mélanie Barthelemy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Bernadette Baume, référente métiers de pôle emploi Vesoul
- monsieur Antoine Beaufort, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Sandrine Benaïoun, référente métiers de pôle emploi Chalon Nord
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Mheidi Bensedira, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Patrice Bonnetain, référent métiers de pôle emploi Montceau-les-Mines
- madame Gaëlle Bonnot, référente métiers de pôle emploi Besançon Palente
- madame Maud Borget, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sophie Boutin, référente métiers de pôle emploi Dijon Sud
- madame Laurence Brochin, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- monsieur Thierry Chabanis, référent métiers de la direction de la production centralisée Dijon Chalon
- monsieur Salim Chaouali, référent métiers Pôle emploi Autun
- monsieur Sliman Charifi-alaoui, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Centre
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Christelle Clement, référente métiers de pôle emploi Morteau
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagne
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- monsieur Jean-marc Curie, référent métiers de pôle emploi Dole
- madame Marie-laure Danon Mounie, référente métiers de pôle emploi Lons le Saunier Champagne
- madame Nathalie Decoux, référente métiers de pôle emploi Sens
- madame Sandra Defaux, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Nelly Dehais, responsable d'équipe par interim de pôle emploi Joigny
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Temis
- madame Bénédicte D'heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Aude Diop, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Christophe Duguet, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Farah Dupas Zeffane, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn
- madame Anne-marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagne

- madame Sophie Echantillon, référente métiers de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Laurence Faivre-dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- monsieur Bruno Fauriel, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référente métiers de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Frédéric Fevre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines
- monsieur Rony Forstin, référent métiers de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers
- madame Catherine Fourot, Référente métiers de Pôle emploi Lure Héricourt
- madame Gwenaëlle Galerand, référente métiers de pôle emploi Dijon Nord
- madame Aurélie Gandre, référente métiers pôle emploi Beaune
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi de pôle emploi Besançon Témis
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de la direction de la production centralisée
- madame Elodie Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord
- madame Marie-pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Alice Graugnard-gonzalez, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Sandrine Guespin, responsable d'équipe de pôle emploi Autun
- madame Nathalie Guillot, référente métiers de pôle emploi Gray
- madame Marie-christine Guiton, référente métiers de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- madame Nathalie Guynot, référente métiers de pôle emploi Nevers
- madame Nathalie Guyon, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Zohra Hadji, référente métiers de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Driss Hajam, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Sonia Hinsinger, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Jean Honore, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Honorio, responsable d'équipe de pôle emploi Gray
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Françoise Jaillet, référente métiers de pôle emploi Louhans/Tournus
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Isabelle Jechoux, référente métiers de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- madame Anaïs Jouniaux, référente métiers de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Cyril Jourdet, référent métiers de pôle emploi Vesoul
- monsieur Christophe Jugeau, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Pascaline Julien, référente métiers contrôle de la recherche d'emploi de la direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Christelle-lydie Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines
- monsieur Thierry Lachaux, référent métiers de pôle emploi Mâcon
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Charlotte Le Berre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- monsieur Paul Emmanuel Le Cam, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Fanette Le Lohe, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Fabienne Leonard, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est

- madame Cécile Leroux, référente métiers de pôle emploi Le Creusot
- madame Angélique Lhote-lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot
- monsieur Christian Lochard, référent métiers de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Corinne Lucon, référente métiers de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Raphaëlle Lugand, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Aurélie Magnin, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon Tonnerre
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable d'équipe de Belfort Thiers
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn
- monsieur Irwin Martelli, référent métiers de la direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Nathalie Martin Ferreira, responsable d'équipe de Pôle emploi Chalon Centre
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Sandrine Mathez, référente métiers de pôle emploi Avallon Tonnerre
- madame Céline Meissonnier, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre
- madame Laurence Merot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme
- madame Sherazade Messadi, responsable d'équipe de pôle emploi Gray
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot
- madame Christel Moyse-breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- monsieur Jean-christophe Noel, référent métiers de pôle emploi Besançon Témis
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- madame Céline Osiowski, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Djamila Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- monsieur Luc Pavet, référent métiers en mission de pôle emploi Joigny
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe MRS/CSP de pôle emploi Auxerre
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Claire Perronnet Bresson, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Sandra Petitjean, référente métiers de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains
- madame Laurence Pfister, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de la direction de la production centralisée
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Stéphanie Putigny, référente métiers de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Sophie Rodrigues, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans Tournus
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Agnès Rouillard, référente métier de pôle emploi Saint-Claude
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- monsieur Yassine Sabri, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Carine Sannier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- monsieur Eric Sarrazin, référent métiers de pôle emploi Auxerre

- monsieur Frédéric Sarrazin, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Céline Soubeyras, référente métier de pôle emploi Auxerre
- madame Aurélie Souchaud, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Jean-philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Christophe Tanquerel, référent métiers de pôle emploi Chalon Centre
- madame Marie-laure Tisserand, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Gaelle Ture, référente métiers de pôle emploi Montbard
- madame Marie-odile Vachon, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Emilie Vang, référente métiers de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente

§ 3 – Admission en non-valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées, ci-après, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros :

- madame Corinne Barillot, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Nord
- madame Corine Charbonnel, directrice d'agence de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Richard Colardelle, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Pontarlier
- madame Malika Djedoui, directrice de pôle emploi Le Creusot
- madame Anne Doisy, Directrice de pôle emploi Sens
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Valérie Faudot, directrice de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Gaillot, directrice de pôle emploi Vesoul
- madame Christelle Garcia, directrice de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sophie Heitzmann, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Carole Jaecque, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- monsieur Patrick Josephine, directeur de pôle emploi Audincourt
- madame Patricia Labonde, directrice de pôle emploi Beaune
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- madame Claire Nomblot, directrice de pôle emploi Mâcon
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- madame Catherine Perrin, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Isabelle Philippe, directrice de pôle emploi Digoïn
- madame Nathalie Poisot, directrice de pôle emploi Morteau
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus
- monsieur Christophe Quillet, directeur de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Isabelle Rouby, Directrice de pôle emploi Joigny
- madame Béatrice Rouge-pariset, directrice de pôle emploi Gray

- monsieur Jacky Roy, directeur de l'agence de pôle emploi Avallon Tonnerre
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Nord
- monsieur Bernard Saulnier, directeur de pôle emploi Montbard
- monsieur François-xavier Sauvegrain, directeur de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Chahira Ait Youcef, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Farid Anajuar, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Temis
- monsieur Hocine Ayache, responsable d'équipe de la production centralisée de Besançon
- monsieur Anthony Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans Tournus
- madame Christel Bailly, référente métiers de pôle emploi Digoïn
- madame Mélanie Barthelemy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Bernadette Baume, référente métiers de pôle emploi Vesoul
- monsieur Antoine Beaufort, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Sandrine Benaïoun, référente métiers de pôle emploi Chalon Nord
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Mheidi Bensedira, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Patrice Bonnetain, référent métiers de pôle emploi Montceau-les-Mines
- madame Gaëlle Bonnot, référente métiers de pôle emploi Besançon Palente
- madame Maud Borget, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sophie Boutin, référente métiers de pôle emploi Dijon Sud
- madame Laurence Brochin, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- monsieur Thierry Chabanis, référent métiers de la direction de la production centralisée Dijon Chalon
- monsieur Salim Chaouali, référent métiers Pôle emploi Autun
- monsieur Sliman Charifi-alaoui, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Centre
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Christelle Clement, référente métiers de pôle emploi Morteau
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- monsieur Jean-marc Curie, référent métiers de pôle emploi Dole
- madame Marie-laure Danon Mounie, référente métiers de pôle emploi Lons le Saunier Champagnole
- madame Nathalie Decoux, référente métiers de pôle emploi Sens
- madame Sandra Defaux, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Nelly Dehais, responsable d'équipe par interim de pôle emploi Joigny
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Temis
- madame Bénédicte D'heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Aude Diop, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Christophe Duguet, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Farah Dupas Zeffane, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn
- madame Anne-marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon

- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier –
Champagnole
- madame Sophie Echantillon, référente métiers de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Laurence Faivre-dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- monsieur Bruno Fauriel, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référente métiers de pôle emploi Belfort Europe
Delle
- monsieur Frédéric Fevre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines
- monsieur Rony Forstin, référent métiers de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers
- madame Catherine Fourot, Référente métiers de Pôle emploi Lure Héricourt
- madame Gwenaëlle Galerand, référente métiers de pôle emploi Dijon Nord
- madame Aurélie Gandre, référente métiers pôle emploi Beaune
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi de pôle emploi Besançon
Témis
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon
Chalon
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de la
direction de la production centralisée
- madame Elodie Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord
- madame Marie-pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Alice Graugnard-gonzalez, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Sandrine Guespin, responsable d'équipe de pôle emploi Autun
- madame Nathalie Guillot, référente métiers de pôle emploi Gray
- madame Marie-christine Guiton, référente métiers de pôle emploi Lons-le-Saunier
Champagnole
- madame Nathalie Guynot, référente métiers de pôle emploi Nevers
- madame Nathalie Guyon, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Zohra Hadji, référente métiers de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Driss Hajam, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Sonia Hinsinger, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Jean Honore, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Honorio, responsable d'équipe de pôle emploi Gray
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Françoise Jaillet, référente métiers de pôle emploi Louhans/Tournus
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Isabelle Jechoux, référente métiers de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- madame Anaïs Jouniaux, référente métiers de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Cyril Jourdet, référent métiers de pôle emploi Vesoul
- monsieur Christophe Jugeau, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Pascaline Julien, référente métiers contrôle de la recherche d'emploi de la direction
de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Christelle-lydie Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines
- monsieur Thierry Lachaux, référent métiers de pôle emploi Mâcon
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Charlotte Le Berre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon

- monsieur Paul Emmanuel Le Cam, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Fanette Le Lohe, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Fabienne Leonard, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Cécile Leroux, référente métiers de pôle emploi Le Creusot
- madame Angélique Lhote-lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot
- monsieur Christian Lochard, référent métiers de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Corinne Lucon, référente métiers de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Raphaëlle Lugand, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Aurélie Magnin, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon Tonnerre
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable d'équipe de Belfort Thiers
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe de pôle emploi Digoin
- monsieur Irwin Martelli, référent métiers de la direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Nathalie Martin Ferreira, responsable d'équipe de Pôle emploi Chalon Centre
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Sandrine Mathez, référente métiers de pôle emploi Avallon Tonnerre
- madame Céline Meissonnier, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre
- madame Laurence Merot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme
- madame Sherazade Messadi, responsable d'équipe de pôle emploi Gray
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot
- madame Christel Moyse-breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- monsieur Jean-christophe Noel, référent métiers de pôle emploi Besançon Témis
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagne
- madame Céline Osiowski, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Djamila Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- monsieur Luc Pavet, référent métiers en mission de pôle emploi Joigny
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe MRS/CSP de pôle emploi Auxerre
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Claire Perronnet Bresson, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Sandra Petitjean, référente métiers de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains
- madame Laurence Pfister, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de la direction de la production centralisée
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Stéphanie Putigny, référente métiers de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Sophie Rodrigues, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans Tournus
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Agnès Rouillard, référente métier de pôle emploi Saint-Claude
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon

- monsieur Yassine Sabri, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Carine Sannier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- monsieur Eric Sarrazin, référent métiers de pôle emploi Auxerre
- monsieur Frédéric Sarrazin, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Céline Soubeyras, référente métier de pôle emploi Auxerre
- madame Aurélie Souchaud, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Jean-philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Christophe Tanquerel, référent métiers de pôle emploi Chalon Centre
- madame Marie-laure Tisserand, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Gaëlle Ture, référente métiers de pôle emploi Montbard
- madame Marie-odile Vachon, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Emilie Vang, référente métiers de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente

Article 8 – Abrogation

La décision BFC n° 2020-13 DS Agences du 24 mars 2020 est abrogée.

Article 9 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Dijon, le 27 avril 2020.

Frédéric Danel,
directeur régional
de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté

Décision BFC n° 2020-19 DS IPR du 27 avril 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-10, L. 5422-20, L. 5426-1-1, L.5426-8-3, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu, ensemble, le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle ,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2018-113 du 29 novembre 2018 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction régionale de Pôle emploi Bourgogne et de Pôle emploi Franche-Comté,

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier les articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, , et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations intervenues pendant la période de référence servant au calcul du revenu de remplacement mentionnée au § 3 des articles 12 des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 des articles 46 bis des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre du § 3 de l'article 9 du règlement d'assurance chômage dans les deux cas visés au § 3 des articles 46 bis du règlement d'assurance chômage.

§ 2 – Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1er du présent article :

- madame Corinne Barillot, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun

- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Nord
- madame Corine Charbonnel, directrice d'agence de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Jean-michel Cheval, directeur territorial Jura et Haute-Saône
- monsieur Richard Colardelle, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Pontarlier
- madame Malika Djedoui, directrice de pôle emploi Le Creusot
- madame Anne Doisy, Directrice de pôle emploi Sens
- madame Catherine Doman, directrice de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Valérie Faudot, directrice de pôle emploi Belfort Thiers
- madame Nathalie Gaillot, directrice de pôle emploi Vesoul
- madame Christelle Garcia, directrice de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Claude Guyot, directeur territorial du Doubs et du Territoire de Belfort
- madame Sophie Heitzmann, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Yves Hutin, directeur territorial Nièvre et Yonne
- madame Carole Jaecque, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- monsieur Patrick Josephine, directeur de pôle emploi Audincourt
- madame Linda Khenniche, directrice territoriale de Saône et Loire
- madame Patricia Labonde, directrice de pôle emploi Beaune
- monsieur Jean-françois Locatelli, directeur territorial Côte d'Or
- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- madame Claire Nomblot, directrice de pôle emploi Mâcon
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- madame Catherine Perrin, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Isabelle Philippe, directrice de pôle emploi Digoïn
- madame Nathalie Poisot, directrice de pôle emploi Morteau
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus
- monsieur Christophe Quillet, directeur de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Isabelle Rouby, Directrice de pôle emploi Joigny
- madame Béatrice Rouge-pariset, directrice de pôle emploi Gray
- monsieur Jacky Roy, directeur de l'agence de pôle emploi Avallon Tonnerre
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Nord
- monsieur Bernard Saulnier, directeur de pôle emploi Montbard
- monsieur François-xavier Sauvegrain, directeur de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Chahira Ait Youcef, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Farid Anajuar, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Temis
- monsieur Hocine Ayache, responsable d'équipe de la production centralisée de Besançon
- monsieur Anthony Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans Tournus
- madame Christel Bailly, référente métiers de pôle emploi Digoïn
- madame Mélanie Barthelemy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Bernadette Baume, référente métiers de pôle emploi Vesoul
- monsieur Antoine Beaufort, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Sandrine Benaïoun, référente métiers de pôle emploi Chalon Nord

- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Mheidi Bensedira, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Patrice Bonnetain, référent métiers de pôle emploi Montceau-les-Mines
- madame Gaëlle Bonnot, référente métiers de pôle emploi Besançon Palente
- madame Maud Borget, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sophie Boutin, référente métiers de pôle emploi Dijon Sud
- madame Laurence Brochin, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- monsieur Thierry Chabanis, référent métiers de la direction de la production centralisée Dijon Chalon
- monsieur Salim Chaouali, référent métiers Pôle emploi Autun
- monsieur Sliman Charifi-alaoui, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Centre
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Christelle Clement, référente métiers de pôle emploi Morteau
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- madame Nathalie Conquet, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre et Yonne
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- monsieur Jean-marc Curie, référent métiers de pôle emploi Dole
- madame Marie-laure Danon Mounie, référente métiers de pôle emploi Lons le Saunier Champagnole
- madame Nathalie Decoux, référente métiers de pôle emploi Sens
- madame Sandra Defaux, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Nelly Dehais, responsable d'équipe par interim de pole emploi Joigny
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Temis
- madame Bénédicte D'heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Aude Diop, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Christophe Duguet, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Farah Dupas Zeffane, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn
- madame Anne-marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Sophie Echantillon, référente métiers de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Laurence Faivre-dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- monsieur Bruno Fauriel, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référente métiers de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Frédéric Fevre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines
- monsieur Rony Forstin, référent métiers de pôle emploi Besançon Planoise
- monsieur Yannick Fort, directeur territorial délégué Jura et Haute-Saône
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers
- madame Catherine Fourot, Référente métiers de Pôle emploi Lure Héricourt
- madame Gwenaëlle Galerand, référente métiers de pôle emploi Dijon Nord
- madame Aurélie Gandre, référente métiers pôle emploi Beaune

- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi de pôle emploi Besançon Témis
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon
- monsieur Christophe Gay, directeur territorial délégué Côte d'Or
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de la direction de la production centralisée
- madame Elodie Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord
- madame Marie-pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Alice Graugnard-gonzalez, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- monsieur Olivier Gronek, chargé de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- madame Sandrine Guespin, responsable d'équipe de pôle emploi Autun
- madame Nathalie Guillot, référente métiers de pôle emploi Gray
- madame Marie-christine Guiton, référente métiers de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- madame Nathalie Guynot, référente métiers de pôle emploi Nevers
- madame Nathalie Guyon, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Zohra Hadji, référente métiers de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Driss Hajam, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Sonia Hinsinger, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Jean Honore, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Honorio, responsable d'équipe de pôle emploi Gray
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Françoise Jaillet, référente métiers de pôle emploi Louhans/Tournus
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Isabelle Jechoux, référente métiers de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- madame Anaïs Jouniaux, référente métiers de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Cyril Jourdet, référent métiers de pôle emploi Vesoul
- monsieur Christophe Jugeau, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Pascaline Julien, référente métiers contrôle de la recherche d'emploi de la direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Christelle-lydie Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines
- monsieur Thierry Lachaux, référent métiers de pôle emploi Mâcon
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Charlotte Le Berre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- monsieur Paul Emmanuel Le Cam, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Fanette Le Lohe, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Fabienne Leonard, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Cécile Leroux, référente métiers de pôle emploi Le Creusot
- madame Angélique Lhote-lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot
- monsieur Christian Lochard, référent métiers de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Corinne Lucon, référente métiers de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Raphaëlle Lugand, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Aurélie Magnin, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon Tonnerre
- monsieur Rémy Maisonave, responsable d'équipe de Belfort Thiers
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn

- monsieur Irwin Martelli, référent métiers de la direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Nathalie Martin Ferreira, responsable d'équipe de Pôle emploi Chalon Centre
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Sandrine Mathez, référente métiers de pôle emploi Avallon Tonnerre
- madame Céline Meissonnier, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre
- madame Laurence Merot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme
- madame Sherazade Messadi, responsable d'équipe de pôle emploi Gray
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- madame Martine Morin, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre et Yonne
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot
- madame Christel Moyse-breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- monsieur Jean-christophe Noel, référent métiers de pôle emploi Besançon Témis
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- madame Céline Osiowski, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Djamilia Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- monsieur Luc Pavet, référent métiers en mission de pôle emploi Joigny
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe MRS/CSP de pôle emploi Auxerre
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Claire Perronnet Bresson, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Sandra Petitjean, référente métiers de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains
- madame Laurence Pfister, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de la direction de la production centralisée
- madame Mylène Piroddi, directrice territoriale déléguée Saône et Loire
- madame Anne Plisson, directrice territoriale déléguée Nièvre et Yonne
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Stéphanie Putigny, référente métiers de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Dany Richard, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Sophie Rodrigues, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans Tournus
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Agnès Rouillard, référente métier de pôle emploi Saint-Claude
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- monsieur Yassine Sabri, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Carine Sannier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- monsieur Eric Sarrazin, référent métiers de pôle emploi Auxerre
- monsieur Frédéric Sarrazin, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- monsieur Eric Schmidt, directeur territorial délégué du Doubs et du Territoire de Belfort
- monsieur Mickaël Segura, référent métiers de pôle emploi Audincourt
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud

- madame Céline Soubeyras, référente métier de pôle emploi Auxerre
- madame Aurélie Souchaud, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Jean-philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Christophe Tanquerel, référent métiers de pôle emploi Chalon Centre
- madame Marie-laure Tisserand, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Gaelle Ture, référente métiers de pôle emploi Montbard
- madame Nathalie Twardowski, chargée de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- madame Marie-odile Vachon, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Emilie Vang, référente métiers de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Jocelyne Vitre, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre et Yonne
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et dans les conditions et limites fixées par le régime d'assurance chômage, en particulier le § 4 des articles 46 bis du règlement d'assurance chômage et de ses annexes VIII et X, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre du régime d'assurance chômage ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

§ 2 – Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- madame Chahira Ait Youcef, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Farid Anajuar, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Yannick Anriot, superviseur au sein de l'agence de pôle emploi Besançon Temis
- monsieur Hocine Ayache, responsable d'équipe de la production centralisée de Besançon
- monsieur Anthony Bailly, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans Tournus
- madame Christel Bailly, référente métiers de pôle emploi Digoin
- madame Corinne Barillot, directrice de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Mélanie Barthelemy, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Bernadette Baume, référente métiers de pôle emploi Vesoul
- monsieur Antoine Beaufort, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Pascale Becourt, directrice de pôle emploi Autun
- madame Sandrine Benaïoun, référente métiers de pôle emploi Chalon Nord
- monsieur Malik Benhamidcha, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Mheidi Bensedira, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Blandine Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Patrice Bonnetain, référent métiers de pôle emploi Montceau-les-Mines
- madame Gaëlle Bonnot, référente métiers de pôle emploi Besançon Palente
- madame Maud Borget, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de pôle emploi Chalon Saint-Cosme
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sophie Boutin, référente métiers de pôle emploi Dijon Sud
- madame Caroline Braun, directrice de pôle emploi Saint-Claude
- madame Laurence Brochin, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Lise Brock, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- monsieur Joël Bruchon, directeur de pôle emploi Chalon Nord
- madame Joëlle Camus, directrice de la production centralisée
- monsieur Thierry Chabanis, référent métiers de la direction de la production centralisée Dijon Chalon
- monsieur Salim Chaouali, référent métiers Pôle emploi Autun
- madame Corine Charbonnel, directrice d'agence de pôle emploi Besançon Témis
- monsieur Sliman Charifi-alaoui, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est

- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Centre
- madame Anna Chwalibog, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Christelle Clement, référente métiers de pôle emploi Morteau
- madame Christine Cochet, directrice adjointe de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- monsieur Richard Colardelle, directeur de pôle emploi Dijon Sud
- monsieur David Contejean, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- monsieur Jean-marc Curie, référent métiers de pôle emploi Dole
- madame Marie-laure Danon Mounie, référente métiers de pôle emploi Lons le Saunier Champagnole
- madame Nathalie Decoux, référente métiers de pôle emploi Sens
- madame Sandra Defaux, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Nelly Dehais, responsable d'équipe par interim de pole emploi Joigny
- madame Zohra Dehbi, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Céline Demoly, directrice de pôle emploi Pontarlier
- madame Carole Demouge, directrice adjointe de pôle emploi Besançon Temis
- madame Bénédicte D'heilly, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Aude Diop, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Malika Djedoui, directrice de pôle emploi Le Creusot
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de pôle emploi Nevers
- madame Catherine Domon, directrice de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Christophe Duguet, référent métiers de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Farah Dupas Zeffane, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn
- madame Anne-marie Duquesne, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- madame Aurélie Duthion, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier – Champagnole
- madame Séverine Dutreix, directrice de pôle emploi Auxerre
- madame Sophie Echantillon, référente métiers de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- monsieur Emmanuel Emourgeon, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Laurence Faivre-dupaigre, responsable d'équipe de pôle emploi Morteau
- monsieur Laurent Faudot, directeur de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Valérie Faudot, directrice de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Bruno Fauriel, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référente métiers de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Frédéric Fevre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines
- monsieur Rony Forstin, référent métiers de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Sylvie Foucher, directrice adjointe de pôle emploi Nevers
- madame Catherine Fourot, Référente métiers de Pôle emploi Lure Héricourt
- madame Nathalie Gaillot, directrice de pôle emploi Vesoul
- madame Gwenaëlle Galerand, référente métiers de pôle emploi Dijon Nord
- madame Aurélia Gandre, référente métiers pôle emploi Beaune
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe de pôle emploi de pôle emploi Besançon Témis
- madame Christelle Garcia, directrice de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Pascale Gardien, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Christelle Gaulard, responsable d'équipe de pôle emploi Montbard/Châtillon

- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de la direction de la production centralisée
- madame Elodie Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord
- madame Marie-pierre Gilles, responsable d'équipe de pôle emploi de Louhans/Tournus
- monsieur Sébastien Gourlot, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Alice Graugnard-gonzalez, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Sandrine Guespin, responsable d'équipe de pôle emploi Autun
- madame Nathalie Guillot, référente métiers de pôle emploi Gray
- madame Marie-christine Guiton, référente métiers de pôle emploi Lons-le-Saunier
Champagnole
- madame Nathalie Guynot, référente métiers de pôle emploi Nevers
- madame Nathalie Guyon, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Zohra Hadji, référente métiers de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Driss Hajam, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- madame Sophie Heitzmann, directrice de pôle emploi Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Sonia Hinsinger, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Jean Honore, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Nathalie Honorio, responsable d'équipe de pôle emploi Gray
- madame Sabrina Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Carole Jaecque, directrice de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Françoise Jaillet, référente métiers de pôle emploi Louhans/Tournus
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Isabelle Jechoux, référente métiers de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe de pôle emploi Joigny
- monsieur Patrick Josephine, directeur de pôle emploi Audincourt
- madame Anaïs Jouniaux, référente métiers de pôle emploi Pontarlier
- monsieur Cyril Jourdet, référent métiers de pôle emploi Vesoul
- monsieur Christophe Jugeau, responsable d'équipe de pôle emploi Sens
- madame Pascaline Julien, référente métiers contrôle de la recherche d'emploi de la direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Christelle-lydie Konczak, responsable d'équipe de pôle emploi Montceau-les-Mines
- madame Patricia Labonde, directrice de pôle emploi Beaune
- monsieur Thierry Lachaux, référent métiers de pôle emploi Mâcon
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Témis
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe de pôle emploi Luxeuil-les-Bains
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Charlotte Le Berre, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- monsieur Paul Emmanuel Le Cam, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- madame Fanette Le Lohe, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Fabienne Leonard, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Est
- madame Cécile Leroux, référente métiers de pôle emploi Le Creusot
- monsieur Benoît Lhote, directeur de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Angélique Lhote-lecoester, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot
- monsieur Christian Lochard, référent métiers de pôle emploi Lure Héricourt
- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Corinne Lucon, référente métiers de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Raphaëlle Lugand, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Claude
- madame Aurélie Magnin, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Frédérique Magoni, responsable d'équipe de pôle emploi Avallon Tonnerre
- monsieur Rémy Maisonnave, responsable d'équipe de Belfort Thiers
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe de pôle emploi Digoïn
- madame Christelle Marchal, directrice de pôle emploi Nevers

- monsieur Irwin Martelli, référent métiers de la direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Nathalie Martin Ferreira, responsable d'équipe de Pôle emploi Chalon Centre
- madame Patricia Martinon, directrice de pôle emploi Dijon Est
- monsieur Bruno Maso, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Nathalie Mathez, directrice de pôle emploi Decize/Château Chinon
- madame Sandrine Mathez, référente métiers de pôle emploi Avallon Tonnerre
- madame Céline Meissonnier, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre
- madame Laurence Merot, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Saint-Cosme
- madame Sherazade Messadi, responsable d'équipe de pôle emploi Gray
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Europe Delle
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe de pôle emploi Le Creusot
- madame Christel Moyse-breton, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Céline Munnier, responsable d'équipe de pôle emploi Belfort Thiers
- monsieur Stéphane Nageotte, directeur de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- monsieur Marc Nivard, responsable d'équipe de pôle emploi Nevers
- monsieur Jean-christophe Noel, référent métiers de pôle emploi Besançon Témis
- madame Claire Nombrot, directrice de pôle emploi Mâcon
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe de pôle emploi Lons-le-Saunier Champagnole
- madame Céline Osiowski, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Djamilia Oudiette, responsable d'équipe de pôle emploi Dole
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Luc Pavet, référent métiers en mission de pôle emploi Joigny
- monsieur Frédéric Peltier, directeur de pôle emploi Dole
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- madame Nicole Perasso, responsable d'équipe MRS/CSP de pôle emploi Auxerre
- madame Laurence Perrier, responsable d'équipe de pôle emploi Pontarlier
- madame Catherine Perrin, directrice de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Claire Perronnet Bresson, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Hexagone
- madame Sandra Petitjean, référente métiers de pôle emploi Luxeuil-Les-Bains
- madame Laurence Pfister, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de la direction de la production centralisée
- madame Isabelle Philippe, directrice de pôle emploi Digoïn
- madame Annick Poifol, responsable d'équipe de pôle emploi Beaune
- madame Christine Poignant, responsable d'équipe de pôle emploi Chalon Nord
- madame Nathalie Poisot, directrice de pôle emploi Morteau
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de pôle emploi Louhans/Tournus
- madame Stéphanie Putigny, référente métiers de pôle emploi Dijon Ouest
- madame Carole Py, responsable d'équipe de pôle emploi Vesoul
- monsieur Christophe Quillet, directeur de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Nadia Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Audincourt
- madame Sophie Rodrigues, responsable d'équipe de pôle emploi Louhans Tournus
- madame Nathalie Roser Pietrobon, directrice adjointe de pôle emploi Dole
- madame Isabelle Rouby, Directrice de pôle emploi Joigny
- madame Béatrice Rouge-pariset, directrice de pôle emploi Gray
- madame Agnès Rouillard, référente métier de pôle emploi Saint-Claude
- madame Anne Rouy, directrice adjointe de pôle emploi Auxerre
- monsieur Jacky Roy, directeur de l'agence de pôle emploi Avallon Tonnerre
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Decize/Château Chinon

- monsieur Yassine Sabri, responsable d'équipe de pôle emploi Cosne-sur-Loire
- madame Carine Sannier, responsable d'équipe de pôle emploi Dijon Nord
- madame Nathalie Santiard, directrice de pôle emploi Dijon Nord
- monsieur Eric Sarrazin, référent métiers de pôle emploi Auxerre
- monsieur Frédéric Sarrazin, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- madame Sabine Sarrazin, directrice de la production centralisée Besançon Belfort
- monsieur Bernard Saulnier, directeur de pôle emploi Montbard
- monsieur François-xavier Sauvegrain, directeur de pôle emploi Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Isabelle Schilt, responsable d'équipe de pôle emploi Auxerre
- monsieur Mickaël Segura, référent métiers de pôle emploi Audincourt
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Christine Simoncini, responsable d'équipe de Pôle emploi Dijon Sud
- madame Céline Soubeyras, référente métier de pôle emploi Auxerre
- madame Aurélie Souchaud, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Jean-philippe Suzan, responsable d'équipe de pôle emploi Montbéliard Centre
- monsieur Christophe Tanquerel, référent métiers de pôle emploi Chalon Centre
- madame Marie-laure Tisserand, responsable d'équipe de pôle emploi Lure Héricourt
- madame Gaele Ture, référente métiers de pôle emploi Montbard
- madame Marie-odile Vachon, responsable d'équipe de pôle emploi Mâcon
- madame Emilie Vang, référente métiers de pôle emploi Avallon/Tonnerre
- madame Ludivine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Planoise
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Besançon Palente

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-michel Cheval, directeur territorial Jura et Haute-Saône
- madame Nathalie Conquet, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre et Yonne
- monsieur Yannick Fort, directeur territorial délégué Jura et Haute-Saône
- monsieur Christophe Gay, directeur territorial délégué Côte d'Or
- monsieur Olivier Gronek, chargé de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- monsieur Claude Guyot, directeur territorial du Doubs et du Territoire de Belfort
- monsieur Yves Hutin, directeur territorial Nièvre et Yonne
- madame Linda Khenniche, directrice territoriale de Saône et Loire
- monsieur Jean-françois Locatelli, directeur territorial Côte d'Or
- madame Martine Morin, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre et Yonne
- madame Mylène Piroddi, directrice territoriale déléguée Saône et Loire
- madame Anne Plisson, directrice territoriale déléguée Nièvre et Yonne
- madame Dany Richard, chargée de mission à la direction territoriale de Côte d'Or
- monsieur Eric Schmidt, directeur territorial délégué du Doubs et du Territoire de Belfort
- madame Nathalie Twardowski, chargée de mission à la direction territoriale de Saône et Loire
- madame Jocelyne Vitre, chargée de mission à la direction territoriale de la Nièvre et Yonne

Article 3 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

- 1) 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage ou du CSP, à :
 - o madame Joëlle Camus, directrice de la production centralisée
 - o monsieur Gilles Champouret, directeur des opérations et adjoint au directeur régional adjoint en charge des opérations
 - o monsieur Benoît Lhote, directeur de la production centralisée Dijon Chalon
 - o monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations

- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- madame Sabine Sarrazin, directrice de la production centralisée Besançon Belfort
- 2) 500 euros s'il s'agit d'allocations ou d'aides indûment versées au titre de l'assurance chômage ou du CSP, à :
 - madame Sandra Defaux, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
 - madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
 - madame Corinne Parize, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
 - madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la direction de la production centralisée Besançon Belfort

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Hocine Ayache, responsable d'équipe de la production centralisée de Besançon
- monsieur Thierry Chabanis, référent métiers de la direction de la production centralisée Dijon Chalon
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de la direction de la production centralisée
- madame Pascaline Julien, référente métiers contrôle de la recherche d'emploi de la direction de la production centralisée Dijon Chalon
- monsieur Irwin Martelli, référent métiers de la direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Laurence Pfister, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de la direction de la production centralisée

Article 4 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 5 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 6 – Abrogation

La décision BFC n° 2020-14 DS IPR du 24 mars 2020 est abrogée.

Article 7 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Dijon, le 27 avril 2020.

Frédéric Danel,
directeur régional
de Pôle emploi Bourgogne- Franche-Comté

Décision BFC n° 2020-20 DS DPC du 27 avril 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté au sein de la direction de la production centralisée

Le directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Décide :

Article 1 – Fonctionnement général

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) tout ordre de service, acte et correspondance se rapportant aux activités de la direction de la production centralisée, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine.
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité,
- 4) les plaintes sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction de la production centralisée

§ 2 – Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article, dans la limite de leurs attributions,

- monsieur Hocine Ayache, responsable d'équipe de la production centralisée de Besançon
- madame Joëlle Camus, directrice de la production centralisée
- madame Sandra Defaux, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de la direction de la production centralisée
- monsieur Benoît Lhote, directeur de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Laurence Pfister, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de la direction de la production centralisée
- madame Sabine Sarrazin, directrice de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la direction de la production centralisée Besançon Belfort

Article 2 – Bons

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF, ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi.

§ 2 – Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article, dans la limite de leurs attributions,

- madame Angélique Allexant, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Fabienne Amico, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- monsieur Hocine Ayache, responsable d'équipe de la production centralisée de Besançon
- madame Elisabeth Baliset, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Nathalie Bancel, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Jessie Bardey, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- monsieur Michel Bardot, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Nathalie Belot, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Véronique Bercot, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- monsieur Eric Bolomey, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Agnès Bouziat, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Delphine Bravin, direction de la production centralisée de Dijon Chalon
- madame Rachel Breda, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Joëlle Camus, directrice de la production centralisée
- monsieur Thierry Chabanis, référent métiers de la direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Paula Cristante, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Sandra Defaux, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- monsieur Thierry Dubrion, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Sylvie Favier, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Nadine Galliot, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Sylvie Garcia, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Christelle Gardet Jacques, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Dalila Gasser, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de la direction de la production centralisée
- madame Séverine Glasson Dotti, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Pascaline Julien, référente métiers contrôle de la recherche d'emploi de la direction de la production centralisée Dijon Chalon
- monsieur Benoît Lhote, directeur de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Catherine Margiotta, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Malika Messadi, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Laurence Millot, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Mireille Noel, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Madeleine Oyono Meye, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- monsieur Christophe Papret, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Laurence Pfister, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de la direction de la production centralisée
- madame Christine Pouillot, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Nadine Pre, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Pascale Prudhomme, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Martine Pruneaux, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Patricia Puzenat, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Sonia Rabhi, service partenariat
- madame Touriya Rezki, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Sandrine Robe, direction de la production centralisée Dijon Chalon

- madame Cansever Saglam, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Sabine Sarrazin, directrice de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la direction de la production centralisée Besançon Belfort
- madame Martine Veleur, direction de la production centralisée Besançon Belfort
- monsieur Sébastien Voisin, direction de la production centralisée Dijon Chalon

Article 3 – Contrôle de la recherche d’emploi

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l’effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, en matière de contrôle de la recherche d’emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions de radiation et les décisions de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement pour défaut de justification de l’accomplissement d’actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer, de reprendre ou de développer une entreprise, telles que prévues aux articles R. 5412-1 et R. 5426-3 du même code.

§ 2 – Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article, dans la limite de leurs attributions :

- monsieur Didier Genay, responsable d’équipe contrôle de la recherche d’emploi de la direction de la production centralisée
- monsieur Benoît Lhote, directeur de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Laurence Pfister, responsable d’équipe contrôle de la recherche d’emploi de la direction de la production centralisée
- madame Sabine Sarrazin, directrice de la production centralisée Besançon Belfort

§ 3 – En cas d’absence ou d’empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire, dans la limite de leurs attributions :

- madame Sandra Defaux, responsable d’équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Sylvie Garcia, responsable d’équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Corinne Parize, responsable d’équipe direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la direction de la production centralisée Besançon Belfort

Article 4 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l’effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires prévus aux articles R. 5412-8 et R. 5426-11 du code du travail formés à l’encontre d’une décision de radiation ou d’une décision de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement prise sur le fondement de l’article 3 de la présente décision.

§ 2 – Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Joëlle Camus, directrice de la production centralisée
- monsieur Benoît Lhote, directeur de la production centralisée Dijon Chalon
- monsieur Annicet Loembe, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- madame Sabine Sarrazin, directrice de la production centralisée Besançon Belfort,

§ 3 – En cas d’absence ou d’empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Rebiha Semati, directrice adjointe de la direction de la production centralisée Besançon Belfort

Article 5 – Territorialité

La direction de la production centralisée ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale.

Article 6 – Abrogation

La décision BFC n° 2020-12 DS DPC du 18 mars 2020 est abrogée.

Article 7 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Dijon, le 27 avril 2020.

Frédéric Danel
directeur régional
de Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté

Décision Gu n° 2020-02 DS Agences du 4 mai 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Guyane au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Guyane,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 25 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 6 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 24 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5
- au-delà de 24 mois, à monsieur Dumora François, directeur régional adjoint aux Opérations, et en cas d'absence monsieur Jean-Yves Ursule, directeur des opérations & maîtrise des risques et madame Mylène Pierre, responsable de service offres de services

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant

conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour les § 1 et § 2, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, ainsi que, sauf en ce qui concerne des déplacements hors de la région, les ordres de mission, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

Article 5 – Délégués

§ 1 – directeurs d'agence

- madame Reine Chatenay, directrice de pôle emploi Cayenne Montabo (chemin Grant)
- monsieur Laurent Delon, directeur de pôle emploi Saint-Laurent du Maroni (1 allée des Ibis)
- madame Nathalie Demba, directrice de pôle emploi Cayenne Collery (Place Marengo)
- madame Stelly Fernand, directrice de pôle emploi Kourou (1 rue de la Crèche)
- madame Lyndia Ho-kon-tiat, directrice de la plateforme de production (48 av Pasteur)
- madame Nadia Vero, directrice de pôle emploi Cayenne Baduel (14 Lot.Héliconias, rte de Baduel)

§ 2 – responsables d'équipe, en l'absence des personnes désignées au paragraphe § 1

- madame Sylvie Ajax, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Baduel
- monsieur Jonathan Catan, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Montabo
- monsieur Luc Coma, responsable d'équipe à la plateforme de production Cayenne
- madame Géraldine Dubois, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Kourou
- madame Raymonde Eleonore, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Collery
- madame Lydia Frederic, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi St Laurent
- madame Lyndia Ho-kon-tiat, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi St Laurent
- madame Yvette Jeanjean, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Kourou
- madame Sylvie Kanjinga Ngabire, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Collery
- monsieur Nicolas Rocher, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Baduel
- madame Erika Radjou, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi Cayenne Montabo
- madame Linda Soke, responsable d'équipe, au sein de pôle emploi St Laurent
- monsieur Sydney Toulemonde, responsable d'équipe des point-relais St Georges et Maripasoula

§ 3 – référents métier, en l'absence des personnes désignées aux paragraphes § 1 et § 2

- madame Lydie Bertrand, référente métier au sein de pôle emploi St Laurent
- madame Lana Dary Cleare, référente métier au sein de la plateforme de production
- madame Géraldine Delor, référente métier au sein de pôle emploi Kourou
- madame Rita Fimiez, référente métier au sein de pôle emploi Montabo
- madame Eugénie Soke, référente métier au sein de pôle emploi Baduel
- madame Hilén William, référente métier au sein de pôle emploi Collery

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégué et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Guyane. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

Les décisions Gu n° 2019-18 DS Agences du 13 décembre 2019 et Gu n° 2019-15 DS IPR du 01 août 2019 sont abrogées.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Cayenne, le 4 mai 2020.

Stéphane Bailly,
directeur régional
de Pôle emploi Guyane

Décision ARA n° 2020-21 DS Agences du 5 mai 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour les § 1 et § 2, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les engagements d'un service civique, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, ainsi que, sauf en ce qui concerne des déplacements hors de la région, les ordres de missions, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 5.

Article 5 – Délégués

§ 1 – directeurs d'agence

- madame Catherine Arnaud, directrice au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Karine Blandino-Coutant, directrice au sein de l'agence d'Albertville
- madame Armal Guergouz, directrice au sein de l'agence d'Ambérieux
- madame Christelle Cuvex-Combaz, directrice au sein de l'agence de Belley
- madame Isabelle Charrel, directrice au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- monsieur Wilfrid Bristiel, directeur au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Delphine Bonnel, directrice au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- monsieur Philippe Zymek, directeur au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- monsieur Christian Berthomier, directeur au sein de l'agence de Montmélian
- monsieur Philippe Bourget, directeur au sein de l'agence de Moutiers
- madame Christine Doucement, directrice au sein de l'agence d'Oyonnax
- monsieur Armel Gautron, directeur au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Mélinda Gineste, directrice au sein de l'agence de Trévoux
- madame Marie-Agnès Rossignol, directrice au sein de l'agence d'Annonay
- madame Cécile Cecchetto, directrice au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Philippe Fustier, directeur au sein de l'agence de Crest
- monsieur Hassan Gaïla, directeur au sein de l'agence de Montélimar
- madame Denise Ménérier, directrice au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur David Chabal, directeur au sein de l'agence de Privas
- monsieur Michel Duchamp, directeur au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Cédric Fayol, directeur au sein de l'agence de Tournon
- madame Liliane Perretti, directrice au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Denis Buhler, directeur au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Laurence Gallezot, directrice au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Florence Turenne, directrice au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Florence Gode, directrice au sein de l'agence de Fontaine
- madame Isabelle Marin-Lamellet, directrice au sein de l'agence Grenoble Europole
- madame Corinne Alberti-Rochette, directrice au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Nathalie Lajouannique, directrice au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Nathalie de Beaurepaire, directrice au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Isabelle Liétar, directrice au sein de l'agence de Pontcharra
- monsieur Frédéric Bramante, directeur au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Florence Sanfilippo, directrice au sein de l'agence de Roussillon
- madame Catherine Krebs, directrice au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Blandine Raphet, directrice au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Hélène Calvetti, directrice au sein de l'agence de Vienne
- madame Marie-Agnès Colomb, directrice au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Nathalie Murat-Mathian, directrice au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Patrice Nowaczyk, directeur au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- monsieur Hervé Pichon, directeur au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Jean Christophe Gessen, directeur au sein de l'agence de Firminy

- monsieur Patrick Vassal, directeur au sein de l'agence du Puy en Velay
- monsieur Christophe Erpelding, directeur au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- monsieur Joël de la Torre, directeur au sein de l'agence de Montbrison et directeur ad interim au sein de l'agence de Roanne
- madame Marielle Geai, directrice au sein de l'agence de Rive de Gier
- monsieur Stéphane Colliat, directeur au sein de l'agence de Roanne
- madame Laure Patouillard, directrice au sein de l'agence de Saint Chamond
- monsieur Didier Coste, directeur au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Monique Mallon Piccolomo, directrice au sein de l'agence de Saint-Etienne Chateaucieux
- madame Corinne Neel, directrice au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- monsieur Joued Meguireche, directeur au sein de l'agence de Saint Etienne Terrasse
- madame Fabienne Metzlé, directrice au sein de l'agence de Belleville
- madame Violaine Badin, directrice au sein de l'agence de Bron
- madame Marion Henocq, directrice au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- madame Nathalie Carette, directrice au sein de l'agence de Givors
- madame Isabelle Mattiazzo, directrice au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- monsieur Yann Métais, directeur au sein de l'agence de Lyon Bollier
- madame Caroline Salmi-Schatz, directrice au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Nathalie Miquel, directrice au sein de l'agence de Lyon Croix-Rousse
- monsieur Edwin Darmochod, directeur au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Sabine Danquigny-Handel, directrice au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Laurent Visocchi, directeur au sein de l'agence de Lyon-Vaise
- monsieur Lilian Trompille, directeur au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- monsieur Ludovic Venet, directeur au sein de l'agence de Neuville
- monsieur Gaël Le Pennuen, directeur au sein de l'agence d'Oullins
- madame Véronique Begyn-Mourisson, directrice au sein de l'agence de Rilleux-La-Pape
- monsieur Patrice Mayonobe, directeur au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Nathalie Comte, directrice au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Isabelle Blancardi, directrice au sein de l'agence de Vault en Velin
- madame Corinne Nicolas, directrice au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Patricia Félix, directrice au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- monsieur Pierre-Yves Garguil, directeur au sein de l'agence de Tassin
- madame Laurence Liengme, directrice au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Corinne Crozier, directrice au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Sabine Cordier, directrice au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Carlos Sanchez, directeur au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- madame Carine Degallaix, directrice au sein de l'agence de Cluses
- madame Sophie Passetemps, directrice au sein de l'agence de Meythet
- monsieur François Carillo, directeur au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Claudine Gruffy, directrice au sein de l'agence de Seynod
- madame Chadia Limam, directrice au sein de l'agence de Thoiry
- madame Stéphanie Puaud, directrice au sein de l'agence de Thonon
- monsieur Carlos Sanchez, directeur ad-intérim au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- madame Aline Gayet, directrice au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Lila Boudellal, directrice au sein de l'agence de Chamalières
- madame Nathalie Michaud, directrice au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Thierry Malatrait, directeur au sein de l'agence de Clermont Nord
- monsieur Christophe Hébrard, directeur au sein de l'agence de Clermont Ouest
- madame Françoise Loiseau, directrice au sein de l'agence de Cournon
- monsieur Cyrille Dufraisse, directeur au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Yannick Vens, directeur au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Marc Bono, directeur au sein de l'agence de Moulins
- madame Martine Peny-Tournaire, directrice au sein de l'agence de Riom
- madame Aline Pouyet, directrice ad interim au sein de l'agence de Saint-Flour
- monsieur Christophe Mondière, directeur au sein de l'agence de Thiers/Ambert

- monsieur Olivier Laffont, directeur au sein de l'agence de Vichy
- madame Anita Boishardy, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie [PPTC 01-73]
- monsieur Jean-Régis Vialle, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Armelle Chardot, directrice au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- monsieur Charles-Henry Pierre, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Isabelle Jauffret-Triboulet, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]

§ 2 – directeurs adjoints

- monsieur Christophe Vella, directeur adjoint au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- monsieur André Rolland, directeur adjoint au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Sébastien Point-Rivoire, directeur adjoint au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Laurence Gaffiot, directrice adjointe au sein de l'agence de Crest
- madame Catherine Colas, directrice adjointe au sein de l'agence de Montélimar
- monsieur Eric Perdriol, directeur adjoint au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Soline Delineau, directrice adjointe au sein de l'agence de Privas
- madame Sandrine Eymard, directrice adjointe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Claude Habauzit, directeur adjoint au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Naziha Miladi, directrice adjointe au sein de l'agence d'Echirolles
- monsieur Mathieu Bouttaz, directeur adjoint au sein de l'agence de Fontaine
- madame Joëlle Eymard, directrice adjointe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Odile Semet, directrice adjointe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- monsieur Gilles Vantornout, directeur adjoint au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Sandrine Badie, directrice adjointe au sein de l'agence de la Tour du Pin
- madame Valérie Pèlerin-Curcio, directrice adjointe au sein de l'agence de la Tour du Pin
- madame Céline Hondareyte, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- monsieur Yannick Lecossec, directeur adjoint au sein de l'agence de Vienne
- madame Hélène Pascal, directrice adjointe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Nathalie Murat Mathian, directrice adjointe au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Christophe Rivier, directeur adjoint au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Béatrice Bonnevie, directrice adjointe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Antoine Cathala, directeur adjoint au sein de l'agence du Puy en Velay
- madame Diera Gonin, directrice adjointe au sein de l'agence du Puy en Velay
- monsieur Philippe Perret, directeur adjoint au sein de l'agence de Monistrol/Yssingeaux
- monsieur Jean-Christophe David, directeur adjoint au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Lilian Portailier, directeur adjoint au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Thomas Jouve, directeur adjoint au sein de l'agence de Roanne
- madame Fatiha Nasri, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Jean-Michel Prunier, directeur adjoint au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- madame Catherine Bourquard-Santamaria, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Annick Chovet-Beaubet, directrice adjointe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Catherine Vial, directrice adjointe au sein de l'agence de Givors
- monsieur Ferreol Palau, directeur adjoint au sein de l'agence de Lyon Bollier
- madame Dominique Gand, directrice adjointe au sein de l'agence Lyon Confluence
- monsieur Sébastien Raynal Oliver, directeur adjoint au sein de l'agence de Lyon Croix Rousse
- madame Carole Granjon, directrice adjointe au sein de l'agence Lyon de Part-Dieu
- madame Cécile Auray, directrice adjointe au sein de l'agence Lyon de Part-Dieu
- monsieur Florent Guérin, directeur adjoint au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Fabienne Provo, directrice adjointe au sein de l'agence de Lyon Vaise

- monsieur Mathieu Tournier, directeur adjoint directeur au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- madame Nathalie Mariadassou, directrice adjointe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Nadine Prenas, directrice adjointe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Zennou Abdelkader, Directeur adjoint au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Laëtitia Escaich, directrice adjointe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Marie Saieva-Carry, directrice adjointe au sein de l'agence de Villefranche
- madame Eliane Arjona, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Liliane Guillet, directrice adjointe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Elsa Rousson, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Gaëlle Pelud, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- madame Marie Roattino, directrice adjointe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- monsieur Christophe Campos, directeur adjoint au sein de l'agence de Meythet
- monsieur Marc Lapierre, directeur adjoint au sein de l'agence de Seynod
- madame Claude Jacquot, directrice adjointe au sein de l'agence de Thoiry
- madame Corinne Moret, directrice adjointe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- monsieur Vincent Ols, directeur adjoint au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac,
- madame Cécile Gueux, directrice adjointe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Gilles Planat, directeur adjoint au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Thérèse Carte, directrice adjointe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Julien Lalitte, directeur adjoint au sein de l'agence de Cournon
- madame Murielle Delos, directrice adjointe au sein de l'agence de Montluçon
- madame Florence Soulier, directrice adjointe au sein de l'agence de Moulins
- madame Agnès Despalles-Treille, directrice adjointe au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- monsieur Frédéric Diot, directeur adjoint au sein de l'agence de Vichy
- madame Yolande Sanchez, directrice adjointe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]

§ 3 – responsables d'équipe

- madame Catherine Bani Sadr, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Sandrine Rolando, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Rachel Dakouri, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Sylvie Matheret, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Elodie Martin, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Amandine Perroux-Daude, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Marine Le Mercier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Sarah Guironnet, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Albertville
- madame Nathalie Musielak, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Alessandra Gonella, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Viviane Pommerel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Marie-Pierre Louis, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belley
- madame Christine Large, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belley
- madame Leïla Choubane, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Isabelle Clermont-Vivat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Sylvie Begué, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Catherine Travert, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- monsieur Thomas Pelle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Christelle Blot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Céline Moussière, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Françoise Delorme, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Cécile Haumonté, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger

- madame Joëlle Blanchard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Sylvie Prunier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- monsieur Frédéric Rameau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- monsieur Arnaud Pean, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Christine Debarre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- madame Stéphanie Ottonello, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- madame Maud Wantier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian
- madame Chrystelle Savio Bristiel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montmélian
- madame Cindy Dragnea, responsable d'équipe au sein de l'agence Moutiers
- madame Aurélie Dagnault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moutiers
- madame Véronique Mangier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Stéphanie Teixeira, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Cindy Dell Aquila, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oyonnax
- madame Valérie Huttaux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Fanny Villemin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Catherine Coffy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Trévoux
- madame Alexandra Pinault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Trévoux
- monsieur Florent Bastien, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
- madame Violène Hoenig, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annonay
- madame Véronique Faugier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Jean-Paul Altobelli, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur François Chatelain, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Clotilde Poret, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aubenas
- madame Valérie Mulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Gabrielle Compigne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Adeline Fauquet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Crest
- madame Annouc Lagrange, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- madame Agnès Debal, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- madame Maud Anglade Fez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- monsieur Pascal Bergogne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montélimar le Teil
- monsieur Olivier Anselin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Sylvie Fiorentino, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Laurence Pigache, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Guillaume Rochette, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- madame Laurence André, responsable d'équipe au sein de l'agence de Privas
- madame Séverine Cousot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Privas
- monsieur Yves Garayt, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Anita Mocellin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Véronique Rey, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Fatima Badji, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Medhi Dehdouh, responsable d'équipe au sein de l'agence de Romans sur Isère
- monsieur Jean-Claude Deveaux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Mathilde Sylvestre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Nathalie Gelas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Nathalie Auclair, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- madame Aude Berger-Dubosson, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Jean-Luc Chamayou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Simon Belugou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Marie-Christine Tardieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Yann Piard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- monsieur Bruno Zabe, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Patricia Pasquion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- monsieur Bruno Bervialle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Hugo
- madame Emilie Grangier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Fabienne Pencier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Valence Hugo

- madame Andrée Marcel, adjointe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- monsieur Roland Cimadomo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Tania Ovsec, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bourgoin Jallieu
- madame Catherine Lastella, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Virginie Lehmann, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Anne-Marie Eynac, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Anne-Laure Masson, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Mathilde Gaucher, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Sandrine Ginot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Anne Hourdel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Fontaine
- madame Patricia Gebel-Servolles, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Grenoble Europole
- monsieur Nicolas Gandin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- monsieur Jean-Luc Spano, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Florence Maillard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Béatrice Plumas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Sophie Claret Bramante, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Laurence Pabion, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Isabelle Facomprez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Stéphanie Guillon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- monsieur Thomas Colomb, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Isabelle Mollard, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Danielle Janin, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- madame Virginie Fabre, responsable d'équipe au sein de l'agence de La Tour du Pin
- monsieur Frédéric Pomel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pontcharra
- monsieur Cyril Girard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Kadra Lattali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- monsieur Jean-François Métrals, responsable d'équipe au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Stéphanie Thouvenot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roussillon
- madame Madeline Ferlay, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roussillon
- madame Régine Sigu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Béatrice Cortes, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madames Anne-Laure Gallon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Sandra Moreau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Christelle Berthelon-Viout, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Sophie Coutier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Mélanie Lauvernier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- madame Nathalie Berger, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vienne
- madame Jovita Bozzalla, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- madame Catherine Chaulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- madame Isabel Herrera, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vienne
- monsieur Iheb Chaieb, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Martine Andraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Véronique Grandjean, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Yamina Archi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Edith Laronze, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Nicolas Malnoury, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Nathalie Parigot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Philippe Rabot, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Amandine Charra Burgard, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Sandrine Poinat, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Christelle Tixidre, responsable d'équipe au sein de l'agence de Brioude

- monsieur Olivier Nugues, responsable d'équipe au sein de l'agence de Brioude
- madame Houria El Bouzidi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Michel Pin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- madame Séverine Demore, responsable d'équipe au sein de l'agence de Firminy
- monsieur Julien Félix, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Philippe Leclerc, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- monsieur Thomas Py, responsable d'équipe au sein de l'agence du Puy-en-Velay
- madame Catherine Jurdie, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingaux
- madame Anne-Sophie Thiblier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingaux
- madame Touria Harmane, responsable d'équipe au sein de l'agence de Monistrol/Yssingaux
- madame Laurence Bilusis, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Eric Rochard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- madame Corinne Ducreux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montbrison
- monsieur Pierre Gonzalvez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rive de Gier
- madame Florence De Carrière, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rive de Gier
- monsieur Patrice Gouy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Hélène Bouillot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Dominique Thevenet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Hélène Paimblant, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Stéphanie Callari, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Edith Gautron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Roanne
- madame Isabelle De Oliveira, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- monsieur Ali El Bouzidi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- monsieur Saïd Lazizi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Chamond
- madame Claude Tinot-Laroué, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Vincent Vicedo, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- madame Stéphanie Massacrier-Rechagneux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Yves Cizeron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- madame Béatrice Bonfils, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- madame Laurence Pommarel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Châteaueux
- madame Fadella Galoul, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- madame Claire Fouletier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- monsieur Philippe Duluc, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Clapier
- monsieur Hervé Buzzi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Véronique Vérité, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Patrick Viallon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- madame Fabienne Fady, responsable d'équipe au sein de l'agence de Belleville
- madame Estelle Elloh, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Laure Forgeat-Touzet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Bron
- madame Sophie Combe-Laboissière-Thermoz, responsable d'équipe au sein de l'agence de Caluire-et-Cuire
- monsieur Patrick Muraro, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Claire Picard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Annouk Demont, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Stéphanie Saintemarie, responsable d'équipe au sein de l'agence de Givors
- madame Angélique Coindet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Anne-Lise Palaric, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- madame Florence Marin-Pangaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas

- madame Laëttia Jantet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- monsieur Abderrahim Lasri, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Nathalie Bonneau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Camélia Ressler, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Stéphanie Hémar, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Valérie Matéra, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Bollier
- madame Anne Bergiron, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- monsieur Frédéric De Boni, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Christelle Domeneghetti, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Confluence
- madame Christine Girard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- madame Françoise Durieu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- madame Sandrine Didier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- monsieur Guillaume Vincent, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- madame Corinne Morera, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- monsieur Nadir Bouzemboua, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- monsieur Olivier Rostan, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Nathalie Gamblin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- madame Elise Magurno, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Scènes et Images
- monsieur Tristan Gros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Louis-Joseph Liotard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Catherine Watelle, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- monsieur Thierry Leroy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Chloé Rubellat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Lyon Vaise
- madame Marie-Claude Cayssials, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- monsieur Thierry Perello, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- madame Marie-José Perez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meyzieu :espace Saint-Exupéry
- madame Rachel Llorca, responsable d'équipe au sein de l'agence de Neuville
- monsieur David Bouvier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Pascale Gicquel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Fatiha Belfadel, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Marie-Hélène Torres, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins
- madame Johanna Dolmadjian-Gaget, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Oullins et Givors
- madame Yvette Cherpin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Marianne Perez-Rochon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Rilleux-la-Pape
- madame Isabelle Belli, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Alexandra Blanchon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Brigitte Dussert-Rosset, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- monsieur Yves Boulanouar, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Marina Verbaere-Grobel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Nassima Lalmi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Saint Priest
- madame Cécile Biermann, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Dalila Boukerkra, responsable d'équipe appui au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- madame Sakina Charas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin
- monsieur Fabrice Raboutot, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Nathalie Arnaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Brice Degeorges, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Sandrine Lasfargues, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- madame Christelle Cathelain, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy

- madame Patricia Thollet Lopes Torres, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- monsieur Thierry Crollet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Philippe Jolivet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Christophe Novent, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Nadia El Boughanemi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Nersès Derdérian, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- monsieur Damien Stumpf, responsable d'équipe au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Lydia Chambard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Séverine Regnault, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Fleurine Laubier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Valérie Mariadassou, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Catherine About, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Brouka Benfifi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Cécile Campy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Isabelle Jérôme, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Lauren Lenoble, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Laurent Morin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Johann Roland, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Elodie Tortorici, responsable d'équipe au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Catherine Maras, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Laurence Roulier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Eric Vitiello, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annecy
- madame Christine Ferme, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- madame Guenaëlle Wavelet, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- monsieur Laurent Kelindjian, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- madame Pascale Saunier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- madame Géraldine Bastard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Isabelle Yver, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Valérie Delannoy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Claude Cousin, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cluses
- madame Laëtitia Budzki, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Laurence Maybon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Corinne Lamoureux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Meythet
- madame Rosine Darmon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Anne-Laure Tardy, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- monsieur Frédéric Derouard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Nadine Delpoux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Laurence Gervex, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Myriam Guillermier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Stéphanie Michel, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- madame Audrey Monaya, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- monsieur Pascal Doumengeux, responsable d'équipe au sein de l'agence de Seynod
- monsieur Grégory Millet, adjoint au sein de l'agence de Thoiry
- monsieur Samuël Damerval, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
- madame Audrey Soufflet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thoiry
- madame Fabienne Bizzarri, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains

- madame Cécile Vulliez, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Christelle Paul, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Christine Piccinini, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Stéphanie Randaxhe-Kostic, adjointe au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- madame Isabelle D'Hers, responsable d'équipe au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- madame Emmanuelle Dufourd, responsable d'équipe au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- monsieur Victor Morot, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Stéphane Palmier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Timothé Pena, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- monsieur Jean-Louis Aranda, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chamalières
- madame Christine Sanitas, responsable d'équipe au sein de l'agence de Chamalières
- madame Magali Cadoret-Gonon, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur David Chaput, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- monsieur Frédéric Bruneaud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Est
- madame Corinne Bonnefoi, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Virginie Cleret, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Florence Ferragne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Nord
- monsieur Karim Amirat, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- madame Morgane Vellard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Clermont Ouest
- monsieur Nans Sepulveda, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- madame Evelyne Giraud, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- monsieur José Pereira, responsable d'équipe au sein de l'agence de Cournon
- madame Marie-Claude Gibert, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Gregory Delivert, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Marie-Laure Massardier, responsable d'équipe au sein de l'agence d'Issoire
- madame Jennifer Gonzato, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Lionel Joachim, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Philippe Bros, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- madame Nathalie Blety, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- madame Magali Machefer, responsable d'équipe au sein de l'agence de Montluçon
- madame Catherine Bernard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Féthi Filali, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Laurent Marchand, responsable d'équipe au sein de l'agence de Moulins
- monsieur Sébastien Eragne, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Sylvie Coutard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Christelle Ducourtioux-Torrent, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Véronique Marteau, responsable d'équipe au sein de l'agence de Riom/Saint Eloy
- madame Sylvie Brigoulet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Jamel Zendaoui, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Sandrine Belair, responsable d'équipe au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- madame Cécile Barbier, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Stéphanie Bard, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Elise Houtteville, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Cathia Ledu, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Pierre-Yves Montagnont, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Christophe Blanchet, responsable d'équipe au sein de l'agence de Vichy
- madame Marie-Françoise Fondraz, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie [PPTC 01-73]
- madame Stéphanie Besson, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Corine Bernard, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Denise Rousset, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Pascale Hay, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]

- madame Marie-Catherine Biondi, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- madame Nathalie Morand, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur Pierre-Laurent Pourchot, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Maryna Amrhein, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Claire Julien, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]

§ 4 – référents métier

- madame Leila Bonnet Ben-Abdelouahed, référente métiers au sein de l'agence d'Aix les Bains
- madame Frédérique Baudry-Lemoine, référente métiers au sein de l'agence d'Albertville
- madame Dounia Ghoudifa, référente métiers au sein de l'agence d'Albertville
- madame Maryse Swit, référente métiers au sein de l'agence d'Ambérieu-en-Bugey
- madame Elisa Calvet, référente métiers au sein de l'agence de Belley
- madame Audrey Triomphe, référente métiers au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- monsieur Sébastien Trincal, référent métiers au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Marie-Anne Humbert, référente métiers au sein de l'agence de Bourg en Bresse
- madame Ghislaine Gras, référente métiers au sein de l'agence de Chambéry Grand Verger
- madame Myriam Chene, référente métiers au sein de l'agence de Chambéry Mudry
- madame Carole Lablache, référente métiers au sein de l'agence de Meximieux/Miribel
- madame Anouk Vincent-Falquet, référente métiers au sein de l'agence de Montmélian
- madame Sandrine Roche, référente métiers au sein de l'agence de Moutiers
- madame Martine Neyron, référente métiers au sein de l'agence d'Oyonnax
- monsieur Christian Junet, référent métiers au sein de l'agence de Saint Jean de Maurienne
- madame Samia Benzait, référente métiers au sein de l'agence de Trévoux
- monsieur Thierry Romero, référent métiers au sein de l'agence d'Annonay
- monsieur Vincent Le Pessot, référent métiers au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Jean-Michel Mila Alonso, référent métiers au sein de l'agence d'Aubenas
- monsieur Philippe Robin, référent métiers au sein de l'agence de Crest
- madame Réjane Ménard, référente métiers au sein de l'agence de Montélimar
- madame Céline Sawrei, référente métiers au sein de l'agence de Montélimar
- madame Sandra Meffre, référente métiers au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Valéry Lecomte, référent métiers au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur Jean-Marc Auzas, référent métiers au sein de l'agence de Pierrelatte/Nyons
- monsieur David Valette, référent métiers au sein de l'agence de Privas
- madame Joëlle Bertholon, référente métiers au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Dominique Vermote, référente métiers au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Sylvie Ottone, référente métiers au sein de l'agence de Tournon
- monsieur Laurent Sawrei, référent métiers au sein de l'agence de Valence Briffaut
- madame Stéphanie Schwarz, référente métiers au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- monsieur Jean-François Tauleigne, référent métiers au sein de l'agence de Valence Victor Hugo
- madame Sandrine Filliat, référente métiers au sein de l'agence de Bourgoin-Jallieu
- madame Evelyne Borys, référente métiers au sein de l'agence d'Echirolles
- madame Sonia Boukhatem, référente métiers au sein de l'agence d'Echirolles
- monsieur Jean-Claude Galva, référent métiers au sein de l'agence de Fontaine
- madame Raphaëlle Péguy, référente métiers au sein de l'agence de Fontaine
- madame Astrid-Céline Saint-Martin, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Isabelle Paillares, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble Europole
- madame Marie Fabrier, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Emmanuelle Robert, référente métiers au sein de l'agence de Grenoble La Bruyère
- madame Valérie Colin, référente métiers au sein de l'agence de La Côte Saint André
- madame Murielle Jan, référente métiers au sein de l'agence de La Tour du Pin

- monsieur Carlos Carmona, référent métiers au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Solen Arnaud, référente métiers au sein de l'agence de Pontcharra
- madame Aurélie Ada, référente métiers au sein de l'agence de Pont de Claix
- madame Laurence Rosaz, référente métiers au sein de l'agence de Roussillon
- monsieur Jean-Michel Miard, référent métiers au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- madame Agnès Delran, référente métiers au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères
- monsieur Frédéric Delorme, référent métiers au sein de l'agence de Tignieu Jemezieu
- monsieur Nicolas Lollo, référent métiers au sein de l'agence de Vienne
- madame Laëtitia Geny, référente métiers au sein de l'agence de Villefontaine
- madame Stéphanie Meiller, référente métiers au sein de l'agence de Centre Isère
- madame Florence Chatelain, référente métiers au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Frédéric Lopez, référent métiers au sein de l'agence de Centre Isère
- monsieur Christophe Martin, référent métiers au sein de l'agence d'Andrézieux-Bouthéon
- madame Jessica Lejczyk, référente métiers au sein de l'agence de Brioude
- monsieur Eric Bravard, référent métiers au sein de l'agence de Firminy
- madame Sandrine Carton, référente métiers au sein de l'agence de Firminy
- madame Sandrine Legrand, référente métiers au sein de l'agence du Puy en Velay
- madame Christine Vallat, référente métiers au sein de l'agence de Monistrol/Yssingieux
- madame Fabienne Salazard, référente métiers au sein de l'agence de Montbrison
- madame Line Garnier, référente métiers au sein de l'agence de Rive de Gier
- madame Christine Vivière, référente métiers au sein de l'agence de Roanne
- madame Audrey Kulma, référente métiers au sein de l'agence de Roanne
- madame Nathalie Ruy, référente métiers au sein de l'agence de Roanne
- monsieur Gilles Richard, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Chamond
- madame Elodie Coursoux, référente métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Michel Raymond, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Bellevue
- monsieur Benjamin Fleury, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne
Châteaucreux
- monsieur Fabrice Poinat, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Clavier
- madame Sandrine Berne, référente métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Serge Martel, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Etienne Terrasse
- monsieur Sylvain Collet, référent métiers au sein de l'agence de Belleville
- madame Catherine Bambini, référente métiers au sein de l'agence de Bron
- monsieur Aziz Chelghoum, référent métiers au sein de l'agence de Caluire
- monsieur Sébastien Calligaro, référent métiers au sein de l'agence de Givors
- madame Delphine Coupet, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Albert Thomas
- monsieur El Hanı Badreddine, référent métiers au sein de l'agence de Lyon-Bollier
- madame Céline Desroches, référente métiers au sein de l'agence de Lyon-Confluence
- madame Natacha Travert, référente métiers au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- monsieur Sidi Ould, référent métiers au sein de l'agence de Lyon-Croix-Rousse
- madame Karine Richert, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Caroline Rouveyrol, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- madame Maud Vandewinckel, référente métiers au sein de l'agence de Lyon Scènes et
Images
- madame Valérie Jacquet, référente métiers au sein de l'agence de Lyon-Vaise
- monsieur Jean-Charles Thermo-Borier, référent métiers au sein de l'agence de Lyon-Vaise
- madame Assia Boumediene, référente métiers au sein de l'agence de Lyon-Vaise
- madame Nadine Zhu, référente métiers au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-
Exupéry,
- madame Laëtitia Prigent, référente métiers au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi
Saint-Exupéry,
- madame Maria Zymek, référente métiers au sein de l'agence de Neuville
- madame Fatima Ceccarelli, référente métiers au sein de l'agence d'Oullins
- madame Sandrine Giroud, référente métiers au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- monsieur Cédric Longin, référent métiers au sein de l'agence de Rillieux-la-Pape
- madame Nadia Bouguenna, référente métiers au sein de l'agence de Saint Fons
- madame Aurélie Couturat, référente métiers au sein de l'agence de Saint Priest
- monsieur Eric Blanc, référent métiers au sein de l'agence de Vaulx-en-Velin

- monsieur Emmanuel Pilon, référent métiers au sein de l'agence de Vénissieux
- madame Carole Trivery, référent métiers au sein de l'agence de Vénissieux
- monsieur Patrick Col, référent métiers au sein de l'agence de Tarare/L'Arbresle-Thizy
- monsieur Julien Berger, référent métiers au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Nathalie Valente, référente métiers au sein de l'agence de Tassin la ½ Lune
- madame Géraldine Mallery-Cozic, référente métiers au sein de l'agence de Villefranche-sur-Saône
- madame Sabrina Souilah, référente métiers au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Olivier Saunier, référent métiers au sein de l'agence de Villeurbanne
- madame Agnès Goliard, référente métiers au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Romain Real, référent métiers au sein de l'agence d'Annecy
- monsieur Nicolas Hirschauer, référent métiers au sein de l'agence d'Annemasse/Saint-Julien-en-Genevois
- madame Catherine Rabatel, référente métiers au sein de l'agence de Cluses
- madame Véronique Jacquemoire, référente métiers au sein de l'agence de Cluses
- madame Anne-Claire Berthelot, référente métiers au sein de l'agence de Cluses
- monsieur Serge Orset, référent métiers au sein de l'agence de Meythet
- madame Nadia Aubry, référente métiers au sein de l'agence de Meythet
- madame Ingrid Grether, référente métiers au sein de l'agence de Sallanches/Chamonix
- madame Audrey Ducognon, référente métiers au sein de l'agence de Seynod
- madame Leïla Bouziane, référente métiers au sein de l'agence de Seynod
- monsieur Pascal Girard, référent métiers au sein de l'agence de Thoiry
- madame Anne-Lise Birraux, référente métiers au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Catherine Hanras, référente métiers au sein de l'agence de Thonon les Bains
- madame Corinne Delattre, référente métiers au sein de l'agence de Ville-la-Grand
- monsieur Patrick Pijoulat, référent métiers au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Stéphanie François, référente métiers au sein de l'agence d'Aurillac/Mauriac
- madame Alexia Saint-Narcisse, référente métiers au sein de l'agence de Chamalières
- monsieur Christophe Dif, référent métiers au sein de l'agence de Clermont Est
- madame Isabelle Preux-Bernard, référente métiers au sein de l'agence de Clermont Nord
- madame Catherine Mathey, référente métiers au sein de l'agence de Clermont Ouest
- madame Marie-Mérodie Hoarau, référente métiers au sein de l'agence de Cournon
- madame Cécile Nocart-Souchayre, référente métiers au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Guillaume Dallièrre, référent métiers au sein de l'agence d'Issoire
- monsieur Nicolas Houari, référent métiers au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Jérôme Perrin, référent métiers au sein de l'agence de Montluçon
- monsieur Guillaume Sartin, référent métiers au sein de l'agence de Moulins
- monsieur David Rodrigues, référent métiers au sein de l'agence de Moulins
- madame Elisabeth Leoty, référente métiers au sein de l'agence de Riom/Saint-Eloy
- monsieur Philippe Coopmann, référent métiers au sein de l'agence de Saint-Flour
- monsieur Laurent Rodde, référent métiers au sein de l'agence de Thiers/Ambert
- monsieur Régis Gelt, référent métiers au sein de l'agence de Vichy
- madame Estelle Deschamps, référente métiers au sein de l'agence de Vichy
- monsieur Jacky Tricaud, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé de l'Ain-Savoie [PPTC 01-73]
- monsieur Patrice Clément, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé de Drôme-Ardèche [PPTC 26-07]
- madame Anne Chantelove, référente métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé de l'Isère [PPTC 38]
- monsieur Marc Talmon, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur Stéphane Commun, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne Rhone-Alpes. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision ARA n° 2020-20 DS Agences du 6 avril 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 5 mai 2020.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne-Rhone-Alpes

Décision ARA n° 2020-22 DS IPR du 5 mai 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par les articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-10, L. 5422-20, L. 5426-1-1, L.5426-8-3, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu, ensemble, le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle ,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2018-113 du 29 novembre 2018 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction régionale de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Décide :

A titre préliminaire cette délégation n'a pas pour vocation de priver d'effet, en matière d'IPR, les délégations de signature consenties par le directeur régional aux « agences » et à la « PFT Loire Auvergne » en vigueur lors de la publication de la présente.

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, et dans les conditions et limites fixées par le régime d'assurance chômage, en particulier les articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations intervenues pendant la période de référence servant au calcul du revenu de remplacement mentionnée au § 3 des articles 12 des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 des articles 46 bis des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,

- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre du § 3 de l'article 9 du règlement d'assurance chômage dans les deux cas visés au § 3 des articles 46 bis du règlement d'assurance chômage.

§ 2 – Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1er du présent article :

- madame Anita Boishardy, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie [PPTC 01-73]
- monsieur Jean-Régis Vialle, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Armelle Chardot, directrice au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- monsieur Charles-Henry Pierre, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Isabelle Jauffret-Triboulet, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Yolande Sanchez, directrice adjointe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Marie-Françoise Fondraz, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Ain-Savoie [PPTC 01-73]
- madame Stéphanie Besson, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Corine Bernard, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Denise Rousset, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Drôme Ardèche [PPTC 26 07]
- madame Pascale Hay, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- madame Marie-Catherine Biondi, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- madame Nathalie Morand, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur Pierre-Laurent Pourchot, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Maryna Amrhein, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Claire Julien, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- monsieur Jacky Tricaud, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé de l'Ain-Savoie [PPTC 01-73]
- monsieur Patrice Clément, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé de Drôme-Ardèche [PPTC 26-07]
- madame Anne Chantelove, référente métiers au sein de la plateforme de production centralisée de l'Isère [PPTC 38]
- monsieur Marc Talmon, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur Stéphane Commun, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]

§ 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux
- monsieur Eddy Marron, adjoint au responsable de service contentieux

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne Rhône Alpes et dans les conditions et limites fixées par le régime d'assurance chômage, en particulier le § 4 des articles 46 bis du règlement d'assurance chômage et de ses annexes VIII et X, et par le bureau et le conseil

d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre du régime d'assurance chômage ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros,

§ 2 – Bénéficient de la délégation visée au § 1er du présent article, les personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 1.

Article 3 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne Rhône Alpes, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

- 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage ou du CSP, à :
 - o madame Anne-Sophie Attia, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
 - o monsieur Jacques-Alex Dorliat, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - o madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
 - o madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
 - o madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- 2) 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage ou du CSP, aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 1, ainsi qu'à :
 - o monsieur Christian Brugiroux, directeur au sein de la plateforme de services à distance
 - o monsieur Patrick Picot, directeur adjoint au sein de la plateforme services à distance
 - o monsieur Alain Seux, responsable d'équipe au sein de la plateforme services à distance
 - o madame Sylvie Reymond, responsable d'équipe au sein de la plateforme services à distance
 - o madame Véronique Reboud, responsable d'équipe au sein de la plateforme services à distance
 - o monsieur Anthony Meli, responsable d'équipe au sein de la plateforme services à distance
 - o monsieur Antoine Darbeda, référent métiers au sein de la plateforme services à distance
 - o monsieur Thierry Lesage, directeur au sein de la plateforme Loire-Auvergne
 - o monsieur Jean Louis Chovin, directeur adjoint au sein de la plateforme Loire-Auvergne
 - o madame Catherine Doguet, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire-Auvergne
 - o madame Cathy Bonhoure, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire-Auvergne
 - o monsieur Thierry Bion, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire-Auvergne
 - o monsieur Philippe Durieu, référent métiers au sein de la plateforme Loire-Auvergne
 - o monsieur Emmanuel Steenbock, référent métiers au sein de la plateforme Loire-Auvergne

§ 2 – Bénéficie à titre permanent des délégations mentionnées à l'article 3 alinéa 2) :

- monsieur Gilles Artaud, responsable de service support à l'offre de service

Article 4 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 5 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 6 – Abrogation

La décision ARA n° 2020-14 DS IPR du 2 mars 2020 est abrogée.

Article 7 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 5 mai 2020.

Pascal Blain,
directeur régional de Pôle emploi
Auvergne Rhône Alpes

Décision ARA n° 2020-23 DS DR du 5 mai 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône Alpes au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne Rhône Alpes,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence, autorisations d'utiliser un véhicule et notes de frais

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 15 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 15 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité, ainsi que, sauf en ce qui concerne des déplacements hors de la région, les ordres de mission, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 15, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France.

§ 4 – Délégation est également donnée à madame Anne-Sophie Attia, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures, à monsieur Daniel Meyer, adjoint relations extérieures et à madame Frédérique Filiot, chef de Cabinet, à l'effet de valider, au nom du directeur régional, les notes de frais des membres des instances paritaires régionales.

Section 2 – Achats de fournitures et marchés de travaux

Article 2 – Achat de fournitures et de services

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 15, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 15, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 15, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Article 3 – Marchés de travaux

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 15, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accords-cadres de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution,

quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 2 :

- madame Christine Récla, directeur finances gestion
- monsieur Tony Van Dionant, directeur environnement de travail

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 3 :

- monsieur Jean-Louis Da Costa, responsable de service immobilier
- madame Anne-Laure Guérenne, responsable de service achats et marchés

Section 3 – Autres contrats

Article 4 – Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées au au § 1 de l'article 15, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 4 – Gestion immobilière

Article 5 – Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

§ 2 – Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 1 :

- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- madame Christine Récla, directeur finances gestion
- monsieur Tony Van Dionant, directeur environnement de travail

Section 5 – Ressources humaines

Article 6 - Gestion des ressources humaines

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

§ 2 – Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 1 :

- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Sonia Bouriaud, directeur des relations sociales

- madame Céline Morard Lemoigne, directeur du développement RH et GPEC

§ 3 – Délégation est donnée à madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans la limite de ses attributions, les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi.

Section 6 – Décisions de sanction et décisions suite à recours

Article 7 – Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 15 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Article 8 – Décisions de sanction

Délégation est donnée à monsieur Stéphane Loffredo, responsable de service prévention des fraudes, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, madame Geneviève Gandon, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques, bénéficie de cette même délégation.

Article 9 – Recours préalables obligatoires

Délégation est donnée à madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement, madame Geneviève Gandon, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques, bénéficie de cette même délégation, à l'exception des décisions qu'elle aurait pu prendre.

Section 7 – Prestations en trop versées

Article 10 – Délais, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 15 à l'effet d'accorder tout délai de remboursement de prestations en trop versées.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet d'accorder des délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 60 mois.

Bénéficiaires des délégations mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux
- monsieur Eddy Marron, adjoint au responsable de service contentieux
- monsieur Stéphane Loffredo, responsable de service prévention des fraudes
- monsieur Christophe Bouchet, responsable de service médiateur

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet d'accorder des délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 12 mois

Bénéficiaires des délégations mentionnées au présent paragraphe :

- madame Christine Bano, service contentieux
- madame Sabine Ben Jedla, service contentieux
- madame Anne-Marie Colantonio, service contentieux

- monsieur Jérôme Collin, service contentieux
- madame Marie-Estelle Jacquemart, service contentieux
- madame Marie Menue, service contentieux
- madame Christina Nunes, service contentieux
- monsieur Damien Pichod, service contentieux
- madame Christiane Rebmann, service contentieux
- monsieur Philippe Serret, service contentieux
- madame Nathalie Vaugier, service contentieux
- madame Brigitte Vernois, service contentieux

§ 4 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 15 à l'effet d'accorder toute remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées.

§ 5 – Délégation est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet d'admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros :

- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux
- monsieur Gilles Artaud, responsable de service support à l'offre de service

§ 6 – Délégation est donnée à la personne désignée au présent paragraphe à l'effet d'accorder toute remise de prestations en trop versées lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros :

- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux

§ 7 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour le § 1, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Section 8 – Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 11 – Plaintes sans constitution de partie civile

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes mentionnées au § 1 de l'article 15 ainsi qu'à celles désignées au § 2 du présent article, à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente.

§ 2 – Sont bénéficiaires de la délégation mentionnée au paragraphe 1 du présent article, les personnes ci-après nommément désignées :

- madame Hélène Biabaut-Bodmer, directrice performance opérationnelle
- madame Sonia Bouriaud, directeur des relations sociales
- madame Chantal Didi, directeur de la production centralisée
- madame Christine Bugliani, directrice développement opérationnel
- madame Geneviève Gandon, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- madame Céline Morard Lemoigne, directeur du développement RH et GPEC

Article 12 – Contentieux

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au paragraphe 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans la limite des attributions de leur service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges :

- visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2019-16 du 12 mars 2019 et ce, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur ;

- concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ;
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi ;
- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

§ 2 – Sont bénéficiaires de la délégation mentionnée au paragraphe 1 du présent article, les personnes désignées au § 1 de l'article 15, ainsi que celles ci-après nommément désignées :

- madame Hélène Biabaut-Bodmer, directrice performance opérationnelle
- madame Christine Bugliani, directrice développement opérationnel
- madame Sonia Bouriaud, directeur des relations sociales
- madame Céline Morard Lemoigne, directeur du développement RH et GPEC
- monsieur Gilles Artaud, responsable de service support à l'offre de service
- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux
- monsieur Stéphane Loffredo, responsable de service prévention des fraudes
- madame Emmanuelle Ryon, juriste
- madame Sandrine Fayolle, juriste
- madame Claire Trémouilhac, juriste
- madame Claudie Saux, juriste
- madame Jessica Minkoulou-Abe, juriste
- monsieur Fabrice Blanchard, juriste
- monsieur Cyril Bonnet, service prévention des fraudes
- monsieur Vincent Boulard, service prévention des fraudes
- madame Myriam Boussard, service prévention des fraudes
- monsieur Thierry Cat, service prévention des fraudes
- monsieur Jérôme Coster, service prévention des fraudes
- monsieur Stéphane Coulomb, service prévention des fraudes
- madame Sandrine Dagnaud-Genard, service prévention des fraudes
- madame Valérie Dignoise, service prévention des fraudes
- madame Sylvie Dubosclard, service prévention des fraudes
- monsieur Gilles Gallo, service prévention des fraudes
- monsieur Lionel Kaluza, service prévention des fraudes
- monsieur Olivier Prudhomme, service prévention des fraudes
- madame Muriel Salomon-Gagnaire, service prévention des fraudes
- madame Christelle Sartre, service prévention des fraudes
- madame Régine Vial, service prévention des fraudes
- madame Delphine Villanova, service prévention des fraudes
- madame Christine Bano, service contentieux
- madame Sabine Ben Jedla, service contentieux
- madame Anne-Marie Colantonio, service contentieux
- monsieur Jérôme Collin, service contentieux
- madame Marie-Estelle Jacquemart, service contentieux
- monsieur Eddy Marron, adjoint au responsable de service contentieux
- madame Marie Menue, service contentieux
- madame Christina Nunes, service contentieux
- monsieur Damien Pichod, service contentieux
- madame Christiane Rebmann, service contentieux
- monsieur Philippe Serret, service contentieux
- madame Nathalie Vaugier, service contentieux
- madame Brigitte Vernois, service contentieux

Article 13 – Transactions

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 15, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 5 000 euros.

Bénéficient des délégations mentionnées au présent paragraphe :

- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux
- monsieur Stéphane Loffredo, responsable service prévention des fraudes

Article 14 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et 2 de l'article 15, à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Section 9 – Délégués et dispositions diverses

Article 15 – Délégués

§ 1 – Directeurs régionaux adjoints

- madame Anne-Sophie Attia, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et des relations extérieures,
- monsieur Jacques-Alex Dorliat, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Marie-Christine Dubroca-Cortesi, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- madame Carole Fiard, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et de la gestion
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

§ 2 – Adjoints au DRA et directeurs de service

- madame Hélène Biabaut-Bodmer, directrice performance opérationnelle
- madame Sonia Bouriaud, directeur des relations sociales
- madame Karine Bouvier-Peyrard, responsable de fonction coordination et accompagnement offre de service
- madame Christine Bugliani, directrice développement opérationnel
- madame Chantal Didi, directeur de la production centralisée
- madame Geneviève Gandon, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Daniel Meyer, adjoint relations extérieures
- madame Isabelle Roullier-Morin, adjoint stratégie
- madame Céline Morard Lemoigne, directeur du développement RH et GPEC
- madame Christine Récla, directeur finances gestion
- monsieur Tony Van Dionant, directeur environnement de travail

§ 3 – Responsables de service et adjoints au responsable

- monsieur Philippe Antraygues, responsable de service pilotage et organisation multicanal
- monsieur Gilles Artaud, responsable de service support à l'offre de service
- monsieur Dominique Auria, responsable de service sécurité
- monsieur Guy Averous, responsable de service appui et supervision
- monsieur Jean-Marie Gay, responsable de service contentieux
- monsieur Olivier Barat, responsable de service adjoint comptabilité finances
- monsieur Didier Barraud, responsable de service comptabilité finances
- madame Dominique Bidault, responsable de service formation et prestations
- madame Laurence Bonzi, responsable de service développement des compétences
- monsieur Christophe Bouchet, responsable de service médiateur
- monsieur Michel Capelle, responsable de service maîtrise des risques et investigations

- madame Muriel Cussat-Lévy, responsable de service gestion des droits
- monsieur Jean-Louis Da Costa, responsable de service immobilier
- madame Valérie Darphin, responsable de service demandeurs d'emploi
- madame Nadine Delage, responsable de service conditions de vie au travail et régulation sociale
- madame Christiane Delery, adjointe au responsable de service développement des compétences
- madame Catherine Deschanel, responsable de service coordination accompagnement
- madame Frédérique Filiot, responsable de service cabinet
- madame Anne Frisson-Perruchaud, adjointe au responsable de service formation et prestations
- monsieur Vincent Giquet, responsable de service statistiques et évaluations
- madame Anne-Laure Guérenne, responsable de service achats et marchés
- madame Sandrine Jacob, responsable de fonction transformation intelligence collective
- monsieur José Juarez, responsable de service suivi contrats nationaux et moyens généraux
- monsieur Thibaud Leclerc responsable de service informatique utilisateurs
- madame Fabienne Lehoux, responsable de fonction communication
- monsieur Stéphane Loffredo, responsable de service prévention des fraudes
- monsieur François Lucet, adjoint au responsable de service suivi contrats nationaux et moyens généraux
- monsieur Franck Mas, responsable de service emploi carrières
- monsieur Thierry Mauduit, responsable de service entreprises
- madame Annick Meyer, adjoint au responsable de service demandeurs d'emploi
- madame Emmanuelle Montaurier, responsable de service qualité de service
- madame Florence Olivier, adjointe au responsable de service relations sociales
- monsieur Franck Pédimina, adjoint au responsable de service contrôle de gestion
- madame Lydia Rodier, adjointe au responsable de service emploi carrières
- madame Saliha Sobaihi, responsable de service pilotage et études sociales
- monsieur Christophe Simonin, adjoint au directeur de la production centralisée
- madame Dorothee Somon, responsable de service gestion administrative RH-Paie
- monsieur Pierre Villard, responsable de service moyens généraux

Article 16 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne Rhône-Alpes. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et cadres dirigeants soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveaux VA et VB.

Article 17 – Abrogation et publication

La décision ARA n° 2020-19 DS DR du 13 mars 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 5 mai 2020.

Pascal Blain,
directeur régional de Pôle emploi
Auvergne-Rhône-Alpes

Décision ARA n° 2020-24 DS PTF Loire-Auvergne du 5 mai 2020

**Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi
Auvergne-Rhône-Alpes au sein de la plateforme Loire Auvergne**

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5426-2, L. 5426-5, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence exclusive,

Décide :

Article 1 – Fonctionnement général

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes mentionnées à l'article 6 § 1, § 2, § 3 et § 5 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance se rapportant aux activités des plateformes, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant les plateformes.

Article 2 – Placement et service des prestations

§ 1 – Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- à l'ensemble des agents exerçant au sein des plateformes à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,

- aux personnes désignées à l'article 6 § 1, § 2, § 3 et § 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription, tenir à jour la liste, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi, en particulier signer les décisions de radiation, radiation et suppression du revenu de remplacement, cessation d'inscription ou changement de catégorie, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription ou changement de catégorie et, pour les manquements constatés jusqu'au 31 décembre 2018, formés contre les décisions de radiation.

§ 2 – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 § 1, § 2, § 3 et § 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives au service des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009/2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 3 – Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des conseillers au sein de la plateforme à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

§ 1 – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 § 1 et § 2 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- les conventions conclues dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- les accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

§ 2 – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 § 1 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions d'initier et signer les conventions locales de subvention.

Article 4 – Marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées à l'article 6 § 1 de la présente décision à l'effet de signer les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi.

Article 5 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes mentionnées à l'article 6 § 1, § 2, § 3 et § 4 pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage dans la limite de 36 mois.

Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en plateforme Loire-Auvergne, pour au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes mentionnées à l'article 6 § 5 pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes mentionnées à l'article 6 § 1, § 2, § 3 et § 4 pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 650 euros.

§ 3 – Admission en non-valeur

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 § 1, § 2, § 3 et § 4, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 – Recours gracieux

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 6 § 1, § 2, § 3 et § 4 à l'effet de signer, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions prises au titre des § 1, § 2 et § 3 du présent article.

Article 6 – Délégués

§ 1 – Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 1 ; 2 ; 3 ; 4 et 5 § 1, § 2 2°), § 3 et § 4 :

- monsieur Thierry Lesage, directeur au sein de la plateforme Loire-Auvergne

§ 2 – Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 1 ; 2 ; 3 § 1 ; et 5 § 1, § 2 2°), § 3 et § 4 :

- monsieur Jean-Louis Chovin, directeur adjoint au sein de la plateforme Loire-Auvergne

§ 3 – Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 1 ; 2 et 5 § 1, § 2 2°), § 3 et § 4 :

- madame Catherine Bonhoure, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire-Auvergne
- madame Catherine Doguet, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire-Auvergne
- monsieur Thierry Bion, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire-Auvergne
- madame Aline Soubeyrand, responsable d'équipe au sein de la plateforme Loire-Auvergne

§ 4 – Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 2 et 5 § 1, § 2 2°), § 3 et § 4 :

- monsieur Philippe Durieux, référent métiers au sein de la plateforme Loire-Auvergne
- monsieur Emmanuel Steenbock, référent métiers au sein de la plateforme Loire-Auvergne

§ 5 – Bénéficiaire à titre permanent de la délégation mentionnée aux articles 1 et 3 § 2 1):

- madame Chantal Didi, directeur de la production centralisée,
- monsieur Christophe Simonin, adjoint au directeur de la production centralisée

Article 7 – Territorialité

Les plateformes ayant toutes compétences sur l'ensemble des départements de l'Allier, du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Haute-Loire et de la Loire, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par ces départements.

Article 8 – Abrogation

La décision ARA n° 2020-15 DS PTF Loire-Auvergne du 2 mars 2020 est abrogée.

Article 9 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 5 mai 2020.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Décision ARA n° 2020-25 DS PTF SAD et PPTC RA du 5 mai 2020

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes au sein des plateformes SAD et PPTC Rhône-Alpes

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5426-2, L. 5426-5, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Décide :

Article 1 – Fonctionnement général

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 § 1 et § 3 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) signer tout ordre de service, acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité,
- 4) les plaintes sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la plateforme.

Article 2 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délais de remboursement

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 §1 et § 2, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage indûment versées dans la limite de 36 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 36 mois.

§ 2 – Remise de dette

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 §1 et § 2, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

Article 3 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au 5 § 1 et § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, en matière de contrôle de la recherche d'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions de radiation et les décisions de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer, de reprendre ou de développer une entreprise, telles que prévues aux articles R. 5412-1 et R. 5426-3 du même code.

Article 4 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au 5 § 3 du présent article, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires prévus aux articles R. 5412-8 et R. 5426-11 du code du travail formés à l'encontre d'une décision de radiation ou d'une décision de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement prise sur le fondement de l'article 4 de la présente décision.

Article 5 – Délégués permanents

§ 1 – Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 1, 2 et 3 :

- monsieur Christian Brugiroux, directeur au sein de la plateforme de services à distance,
- monsieur Patrick Picot, directeur adjoint au sein de la plateforme de services à distance,
- madame Isabelle Jauffret-Triboulet, directrice au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Armelle Chardot, directrice au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- monsieur Charles-Henry Pierre, directeur au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- madame Yolande Sanchez, directrice adjointe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]
- monsieur Alain Seux, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance,
- madame Sylvie Reymond, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance,
- madame Véronique Reboud, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance,
- monsieur Anthony Meli, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- madame Maryna Amrhein, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Claire Julien, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Pascale Hay, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- madame Marie-Catherine Biondi, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production de traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- madame Nathalie Morand, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]

- monsieur Pierre-Laurent Pourchot, responsable d'équipe au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]

§ 2 – Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 2 et 3 :

- monsieur Antoine Darbeda, référent métiers au sein de la plateforme de services à distance.
- monsieur Stéphane Commun, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Haute-Savoie [PPTC 74]
- madame Anne Chantelove, référente métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Isère [PPTC 38]
- monsieur Marc Talmon, référent métiers au sein de la plateforme de production traitement centralisé Rhône [PPTC 69]

§ 3 – Bénéficiaire à titre permanent des délégations mentionnées aux articles 1 et 4:

- madame Chantal Didi, directeur de la production centralisée,
- monsieur Christophe Simonin, adjoint au directeur de la production centralisée.

Article 6 – Territorialité

La plateforme ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 7 – Abrogation

Décision ARA n° 2019-13 DS PTF SAD et PPTC du 11 février 2019 est abrogée.

Article 8 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 5 mai 2020.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Décision ARA n° 2020-26 CPLU du 5 mai 2020

Désignation des membres représentant l'établissement à la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Le directeur régional de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu les articles L.5312-1 et R.5312-4 et suivants du code du travail,

Vu le décret n° 2012-888 du 17 juillet 2012 modifiant les dispositions relatives aux commissions paritaires compétentes pour les agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2012-687 du 13 novembre 2012 fixant le règlement intérieur des commissions paritaires nationales et locales,

Vu la décision DG n° 2016-64 du 14 juin 2016 relative à la composition et aux attributions des commissions paritaires nationales et locales,

Décide :

Article 1

Sont désignés en qualité de membres représentant l'établissement à la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes :

- madame Laurence Bonzi, responsable de service développement des compétences
- madame Sonia Bouriaud, directeur des relations sociales
- monsieur Guy Carrillo, chargé de mission à la direction territoriale du Rhône
- madame Muriel Cussat-Lévy, responsable de service gestion des droits
- madame Chantal Didi, directeur de la production centralisée
- madame Céline Morard Lemoigne, directrice développement RH et GPEC
- monsieur Philippe Zymek, directeur au sein de l'agence de Meximieux
- monsieur Lilian Trompille, directeur au sein de l'agence de Meyzieu/espace emploi Saint-Exupéry,
- monsieur Denis Buhler, directeur au sein de l'agence de Valence Hugo
- monsieur Michel Duchamp, directeur au sein de l'agence de Romans sur Isère
- madame Hélène Calveti, directrice au sein de l'agence de Vienne
- madame Florence Gode, directrice au sein de l'agence de Fontaine
- madame Laure Patouillard, directrice au sein de l'agence de Saint-Chamond
- monsieur Christian Brugiroux, directeur au sein de la plateforme de services à distance
- madame Corinne Crozier, directrice au sein de l'agence de Villeurbanne
- monsieur Hassan Gaila, directeur au sein de l'agence de Montélimar
- monsieur Edwin Darmochod, directeur au sein de l'agence de Lyon Part-Dieu
- monsieur Pierre-Yves Garguil, directeur au sein de l'agence de Tassin
- monsieur Laurent Visocchi, directeur au sein de l'agence de Lyon-Vaise
- monsieur Franck Mas, responsable de service Emploi Carrières
- madame Lydia Rodier, adjointe au responsable de service adjointe emploi carrières
- madame Christiane Delery, adjointe au responsable de service adjointe service formation
- madame Cindy Amattler, chargée de gestion des carrières et de la mobilité professionnelle
- madame Sihame Amirat, chargée de gestion des carrières et de la mobilité professionnelle
- madame Frédérique Bérard, chargée des carrières et de la mobilité professionnelle
- monsieur Amaury Croze, chargé des carrières et de la mobilité professionnelle
- madame Christine Gozdala, chargée des carrières et de la mobilité professionnelle
- madame Valérie Grange, gestionnaire RH carrières
- monsieur Raphaël Guillet, chargé des carrières et de la mobilité professionnelle
- madame Nassira Mabrouk, gestionnaire RH carrières

- madame Anne Paris, chargée des carrières et de la mobilité professionnelle

Article 2

En cas d'absence du directeur régional, président de droit de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes, sont désignés présidents suppléants de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes :

- monsieur Jacques-Alex Dorliat, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Fabienne Siebenborn, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- madame Christine Bugliani, directrice développement opérationnel
- madame Sonia Bouriaud, directeur des relations sociales
- madame Céline Morard Lemoigne, directrice développement RH et GPEC
- monsieur Gilles Desvaquet, directeur territorial Loire/Haute-Loire
- monsieur Michel Debernardy, directeur territorial Haute-Savoie
- madame Martine Demont, directrice territoriale déléguée Ain
- monsieur Christophe de Menthon, directeur territorial délégué Rhône
- madame Nathalie Halot, directrice territoriale Puy-Allier-Cantal

Article 3

La décision ARA n° 2020-08 CPLU du 6 janvier 2020 est abrogée.

Article 4

Cette décision prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Lyon, le 5 mai 2020.

Pascal Blain,
directeur régional
de Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes

Délibération n° 2020-32 du 5 mai 2020

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2020

Le conseil d'administration de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, R.5312-6 et R.5312-19,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de Pôle emploi, en particulier son article 13.2,

Après en avoir délibéré le 5 mai 2020,

Décide :

Article 1

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 avril 2020 est approuvé.

Article 2

La délibération est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 5 mai 2020.

Le Président du conseil d'administration,
François Nogué

Délibération n° 2020-33 du 5 mai 2020

Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle pendant la période d'épidémie de COVID-19

Le conseil d'administration de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.6313-1 et suivants, R.6341-15, R.5312-6 et R.5312-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-324 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionné à l'article L.5421-2 du code du travail,

Vu, ensemble, le décret n° 2020-425 du 14 avril 2020 et l'arrêté du 16 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L.5421-2 du code du travail,

Vu la délibération n° 2008-04 du 19 décembre 2008 fixant la nature et les conditions d'attributions des aides et mesures accordées par Pôle emploi dans son annexe 5 relative à la rémunération des formations (RFPE),

Vu la délibération n° 2020-04 du 21 janvier 2020 relative à la rémunération de fin de formation,

Vu la délibération n° 2020-28 du 31 mars 2020 relative à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle pendant la période d'épidémie de COVID-19,

Après en avoir délibéré le 5 mai 2020,

Décide :

Article 1 - Conditions de maintien de la rémunération

La présente délibération a pour objet de permettre le versement de la rémunération de fin de formation (RFF), ainsi que la rémunération des formations Pôle emploi (RFPE), pendant l'épidémie de COVID-19, aux personnes suivant une formation rémunérée par Pôle emploi :

- dans le cas où la formation est suspendue du fait de l'épidémie de COVID-19, le versement de la rémunération de fin de formation (RFF) et le versement de la rémunération des formations Pôle emploi (RFPE) sont versés jusqu'au 31 mai 2020, puis à la reprise de la formation jusqu'à son nouveau terme. Une rémunération est également attribuée jusqu'à la nouvelle date de fin de la formation, lorsque l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), avant son allongement par effet de l'ordonnance du 25 mars 2020, devait être versée jusqu'à la fin initiale de la formation. La rémunération est versée s'il n'est pas possible d'attribuer une rémunération de fin de formation (RFF) ou si le demandeur d'emploi ne peut pas bénéficier de l'allocation spécifique de solidarité formation (ASS-formation);
- dans le cas où la formation est annulée du fait de l'épidémie de COVID-19, le versement de la rémunération de fin de formation (RFF) et le versement de la rémunération des formations Pôle emploi (RFPE) sont maintenus jusqu'à la fin de la formation ou jusqu'à la fin des mesures de confinement liées à l'épidémie de COVID-19 si la formation devait s'achever après cette date.

Pour tenir compte des mesures de confinement liées à l'épidémie de COVID-19, la durée limite de rémunération de 1 095 jours prévue par la délibération du 21 janvier 2020 relative à la rémunération de fin de formation (RFF) est suspendue.

Article 2 - Exécution

La délibération n° 2020-28 du 31 mars 2020 est abrogée.

La présente délibération est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 5 mai 2020.

Le Président du conseil d'administration,
François Nogué

Délibération n° 2020-34 du 5 mai 2020

Approbation du projet d'avenant n° 3 à la convention financière conclue entre la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et Pôle emploi le 5 décembre 2017 et portant sur le versement d'aides exceptionnelles de solidarité dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié au Covid-19

Le conseil d'administration de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, R.5312-6 3°) et 4°) et R.5312-19,

Vu la délibération n° 2014-31 du 16 juillet 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi relative aux conventions devant être soumise à délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la convention financière signée le 5 décembre 2017 entre la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et Pôle emploi relative aux aides exceptionnelles de fin d'année,

Vu le projet d'avenant n° 3 à cette convention,

Après en avoir délibéré le 5 mai 2020,

Décide :

Article 1

Le projet d'avenant n° 3 à la convention financière relative aux aides exceptionnelles de fin d'année conclue entre la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et Pôle emploi le 5 décembre 2017 est approuvé.

Article 2

La délibération est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Paris, le 5 mai 2020.

Le Président du conseil d'administration,
François Nogué